

N° 75-001-X au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

Janvier 2008

Vol. 9, n° 1

■ Les immigrants
dans les régions

■ La dynamique
de l'abordabilité
du logement



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade Tunney's Pasture, 9-A5, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : 613-951-4628; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour toute demande de renseignements au sujet de l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

| | |
|---|----------------|
| Service de renseignements | 1-800-263-1136 |
| Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| Télécopieur | 1-877-287-4369 |
| Renseignements concernant le Programme des services de dépôt | 1-800-635-7943 |
| Télécopieur pour le Programme des services de dépôt | 1-800-565-7757 |

Appels locaux ou internationaux :

| | |
|---------------------------|----------------|
| Service de renseignements | 1-613-951-8116 |
| Télécopieur | 1-613-951-0581 |

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75-001-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-X au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-X) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2008. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade Tunney's Pasture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

| | |
|-----|--|
| . | indisponible pour toute période de référence |
| .. | indisponible pour une période de référence précise |
| ... | n'ayant pas lieu de figurer |
| P | préliminaire |
| r | rectifié |
| x | confidentiel |
| E | à utiliser avec prudence |
| F | trop peu fiable pour être publié |

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Les immigrants dans les régions

- La répartition de la population des immigrants selon les régions urbaines et rurales est fort différente de celle de l'ensemble de la population. Si près de 34 % des Canadiens de 20 ans ou plus habitent l'un des trois plus grands centres urbains du pays (Toronto, Montréal et Vancouver), près de 75 % des immigrants en font autant. Par contre, alors qu'un peu plus d'un Canadien sur cinq habite dans une petite ville ou une région rurale de moins de 15 000 habitants, à peine un immigrant sur quarante fait de même.
- Pour l'ensemble des Canadiens, vivre dans une grande région métropolitaine est habituellement synonyme de revenus plus élevés. Pour les immigrants, la tendance est inverse. Les revenus des immigrants sont les plus bas dans les très grandes régions urbaines (médiane de 16 800 \$) et les plus élevés dans les petites régions urbaines (19 500 \$), ce qui représente une différence de 16 %.
- Les immigrants habitant dans de plus petits centres urbains ou dans des régions rurales s'intègrent plus rapidement sur le plan économique que ceux vivant dans les très grandes régions urbaines. Dans ces dernières, l'écart initial de revenu entre les immigrants et la population en général est de 37 %. Cet écart diminue progressivement, mais de façon plutôt lente. Il faut attendre la douzième année pour qu'il tombe sous la barre des 10 %. En revanche, dans les petites régions urbaines, l'écart initial n'est que de 14 %, et dès la quatrième année, l'écart devient positif, le revenu des immigrants étant de 2 % supérieur.

■ La dynamique de l'abordabilité du logement

- Environ une personne sur cinq résidant au Canada vivait dans des ménages consacrant plus que la limite d'abordabilité (30 % du revenu avant impôt pour le logement) pour chaque année de 2002 à 2004.
- D'un point de vue longitudinal, le pourcentage des ménages dépassant la limite d'abordabilité était de moins de 9 % pour ceux qui dépassaient la valeur limite durant l'ensemble des trois années de 2002 à 2004. Un autre 19 % vivait dans des ménages dépensant plus que la valeur limite pour une année ou deux.
- Les caractéristiques associées avec les plus grandes probabilités de vivre dans des ménages dépensant plus que la limite d'abordabilité étaient : vivre seul, être une mère seule, être locataire, être immigrant et vivre à Vancouver ou à Toronto.
- Les personnes vivant dans des ménages en transition durant la période de 2002 à 2004 avaient une plus grande probabilité de dépasser la valeur limite au moins une fois durant la période. De telles transitions incluent les changements de statut quant au loyer subventionné, les changements de propriétaire à locataire ou vice versa, les changements de catégorie de famille (par exemple, mariage ou divorce) et les déménagements d'une ville à une autre. Ces transitions n'ont pas augmenté les probabilités de dépasser la limite d'abordabilité de façon persistante.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPF au catalogue).

**Nous
vous offrons
encore plus!**
Une réduction de 20 %
sur un abonnement de 2 ans!
Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)
Une réduction de 30 %
sur un abonnement de 3 ans!
Seulement 132,30 \$
(taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Division des finances
100, promenade du
Pré Tunney, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF027090



TÉLÉCOPIEUR

1-877-287-4369

613-951-0581



COURRIEL

Infostats@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

Signature de la personne autorisée _____

| Abonnement | Canada (\$ CA) | Quantité | Total \$ CA |
|------------|----------------|----------|-------------|
| 1 an | 63,00 | | |
| 2 ans | 100,80 | | |
| 3 ans | 132,30 | | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| Total | | | |
| TPS (5 %) | | | |
| TVP en vigueur | | | |
| TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.) | | | |
| Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA | | | |
| Total général | | | |

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

| N° au catalogue | Titre |
|-----------------|--------------------------------------|
| 75-001-XPF | L'emploi et le revenu en perspective |

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 6 % et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE



Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

Les immigrants dans les régions

André Bernard

Les immigrants récents ont connu plus de difficultés à s'intégrer au marché du travail que les cohortes d'immigrants qui les ont précédés dans les années 1970 et 1980. Depuis les années 1990, les cohortes d'immigrants ont enregistré, durant leurs premières années passées au pays, des gains largement inférieurs à ceux des autres Canadiens, et la croissance de leurs gains au cours des années suivantes n'a pas été assez rapide pour atteindre la parité entre les revenus (Frenette et Morissette, 2003).

La population des immigrants a beaucoup changé au cours des dernières décennies, le pays d'origine figurant parmi les changements les plus spectaculaires. Les immigrants viennent de plus en plus d'Asie (en particulier, la Chine, l'Inde et les Philippines) que des États-Unis ou des pays d'Europe comme le Royaume-Uni et l'Italie. En conséquence, la proportion d'immigrants qui parlent une autre langue que le français ou l'anglais à la maison a fortement augmenté (Citoyenneté et Immigration Canada, 2005a).

Parallèlement, les immigrants détenant un diplôme universitaire sont de plus en plus nombreux. Parmi les immigrants arrivés entre 1996 et 2001, plus d'un tiers détenaient un diplôme universitaire, soit une proportion deux fois plus importante que celle des Canadiens de naissance (CIC, 2005a). Les immigrants récents sont aussi beaucoup plus susceptibles de faire partie de la catégorie « économique », qui désigne les immigrants qualifiés selon les critères d'admission, résultat des politiques visant justement à favoriser leur entrée au Canada. Puisque cela devrait normalement se traduire par une amélioration des résultats économiques des immigrants, les détériorations observées au cours des dernières années ont suscité de grandes inquiétudes (Picot, Hou et Coulombe, 2007).

André Bernard est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au 613-951-4660 ou à perspective@statcan.ca.

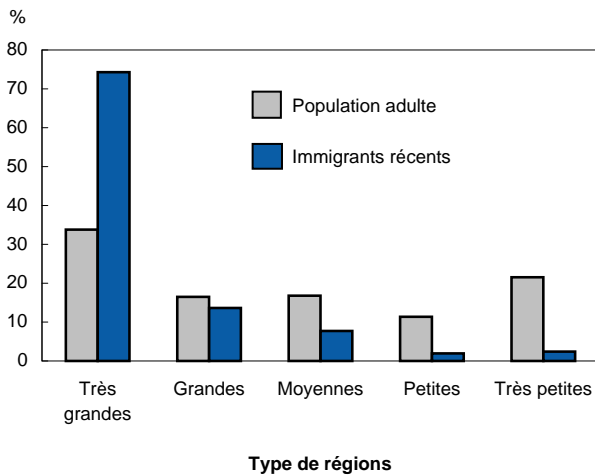
Une tendance qui a particulièrement retenu l'attention est la concentration de plus en plus importante des immigrants dans les villes de Toronto et Vancouver. La proportion s'établissant dans ces deux villes est en effet passée de 43 % pour les immigrants admis avant 1986 à 61 % pour ceux admis entre 1996 et 2001 (CIC, 2005a). Si relativement peu d'immigrants choisissent de s'établir à l'extérieur des grands centres urbains, l'immigration suscite néanmoins beaucoup d'intérêt dans les plus petites communautés. Ces dernières, notamment les milieux plus ruraux, font souvent face à des populations en déclin, et l'immigration peut représenter un potentiel de redynamisation économique. Une répartition géographique mieux équilibrée de l'immigration est d'ailleurs généralement reconnue comme souhaitable (CIC, 2001). Certaines politiques spécifiques ont d'ailleurs déjà été mises sur pied pour attirer davantage d'immigrants dans certaines régions rurales du pays¹.

Résultats économiques défavorables des immigrants

La concentration des nouveaux immigrants s'établissant dans les très grands centres urbains suggère d'examiner de plus près les différences entre les grands centres urbains et le reste du pays. Se pourrait-il que certaines difficultés d'intégration économique soient surtout le reflet des problèmes éprouvés dans les grands centres urbains?

Évidemment, tout nouveau venu sur le marché du travail, qu'il soit immigrant ou non, doit surmonter certains défis tels que le manque d'expérience de travail, l'inadéquation entre les connaissances acquises à l'école et les exigences de l'industrie, de même que le manque d'information sur les possibilités d'emploi. Cependant, les immigrants doivent surmonter des difficultés supplémentaires, comme la reconnaissance de leurs titres de compétences acquis à l'étranger, le manque encore plus important d'information sur les exigences du marché du travail et les possibilités d'emploi, ainsi que

Graphique A Les immigrants choisissent principalement Toronto, Montréal ou Vancouver



Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 2005.

et la rapidité avec laquelle cet écart s’amenuise au fil des années. Compte tenu de tous les facteurs mentionnés ci-dessus, il est prévisible que le revenu des immigrants soit plus faible au moment de leur établissement. Toutefois, une bonne intégration économique entraînerait rapidement une diminution de cet écart jusqu’à l’atteinte d’une parité après quelques années. Cette mesure de l’intégration économique n’est pas la seule qui peut être étudiée. L’intégration économique est en effet un phénomène complexe qui comprend d’autres éléments que le revenu, comme la participation au marché du travail.

Les immigrants moins enclins à s’établir dans les petits centres urbains

La répartition des immigrants selon cinq types de régions définis aux fins de cette étude (voir *Sources des données et définitions*) est bien inégale et ne reflète en rien la répartition de la population canadienne. Si près de 34 % des Canadiens de 20 ans ou plus habitent dans un des trois plus grands centres urbains du pays (Toronto, Montréal et Vancouver), près de 75 % des immigrants en font autant. À l’inverse, si un peu plus

leur connaissance parfois imparfaite d’une des langues officielles du Canada. La discrimination peut également représenter une difficulté, étant donné que les immigrants sont de plus en plus susceptibles d’être membres de minorités visibles (Hum et Simpson, 2004).

L’examen des tendances du revenu des immigrants en termes absolus au fil des ans ne fournirait qu’un portrait bien incomplet de l’intégration économique. Des revenus très élevés ne suggèrent pas nécessairement une bonne intégration si les revenus des autres Canadiens sont encore plus élevés. C’est pourquoi le recours à des mesures de revenus relatifs est nécessaire.

L’intégration économique peut être mesurée par deux éléments : l’écart de revenu initial entre les immigrants et l’ensemble des Canadiens,

Tableau 1 Immigrants selon le type de régions

| | Très grandes | Grandes | Moyennes | Petites | Très petites |
|---|--------------|---------|----------|---------|--------------|
| | % | | | | |
| Scolarité | | | | | |
| Études secondaires ou moins | 44,9 | 43,8 | 44,2 | 42,5 | 37,8 |
| Études postsecondaires | 24,5 | 25,1 | 25,8 | 29,8 | 38,8 |
| Grade universitaire | 30,6 | 31,2 | 30,0 | 27,7 | 23,3 |
| Catégorie d’immigrants | | | | | |
| Économique | 24,7 | 21,3 | 21,2 | 23,2 | 29,0 |
| Familiale | 56,8 | 54,5 | 55,1 | 58,7 | 59,2 |
| Réfugiés | 10,3 | 17,3 | 18,7 | 11,6 | 4,8 |
| Autres | 8,2 | 6,9 | 5,0 | 6,5 | 7,0 |
| Connaissance d’une langue officielle | | | | | |
| Oui | 61,5 | 59,7 | 59,0 | 66,7 | 74,9 |
| Non | 38,5 | 40,3 | 41,0 | 33,3 | 25,1 |
| Pays d’origine | | | | | |
| Europe | 23,3 | 25,6 | 31,4 | 35,7 | 48,6 |
| Afrique | 8,3 | 11,9 | 8,1 | 9,0 | 6,1 |
| Asie | 65,6 | 57,9 | 52,4 | 42,4 | 26,9 |
| Océanie | 0,2 | 0,7 | 0,8 | 1,5 | 2,8 |
| États-Unis | 1,0 | 2,2 | 4,4 | 7,7 | 12,5 |
| Amérique latine | 1,6 | 1,9 | 2,9 | 3,7 | 3,0 |

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 2005.

Sources des données et définitions

La banque de **Données administratives longitudinales (DAL)** constitue un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1 (T1FF), qui renferme les données transversales annuelles de tous les déclarants canadiens et de leur famille. Des familles de recensement sont créées d'après les renseignements fournis chaque année à l'Agence du revenu du Canada dans les déclarations de revenus des particuliers et les demandes de prestations fiscales canadiennes pour enfants. La banque DAL contient également des données tirées de la **Base de données longitudinales sur les immigrants** au sujet des caractéristiques des immigrants au moment de leur établissement.

L'échantillon a été limité aux personnes âgées de 20 ans ou plus.

Le revenu avant impôt comprend les gains d'emploi (74 % pour l'année 2005), d'autres revenus du marché comme les revenus de placement (14 %), et les transferts gouvernementaux (12 %). Les données sont exprimées en dollars constants de 2005. Seules les personnes dont le revenu est de plus de 1 000 \$ sont incluses dans l'échantillon.

Un immigrant est défini aux fins de la présente étude comme toute personne ayant obtenu sa résidence permanente au Canada entre 1992 et 2003.

Le nombre d'années depuis l'établissement est établi en fonction de l'obtention de la résidence permanente (ce qui ne correspond pas toujours à l'arrivée de l'immigrant au pays). Seules les années complètes sont considérées, de sorte que les résultats relatifs à l'année d'établissement,

au cours de laquelle l'immigrant n'a pas été un résident permanent pendant toute l'année, sont omis.

Les **très grandes régions urbaines** correspondent aux régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal, Toronto et Vancouver.

Les **grandes régions urbaines** représentent les autres RMR de plus de 500 000 habitants, soit Québec, Ottawa-Gatineau, Hamilton, Winnipeg, Calgary et Edmonton.

Les **régions urbaines de taille moyenne** correspondent aux 20 RMR dont la population est de 100 000 à 500 000 habitants.

Les **petites régions urbaines** représentent les agglomérations de recensement dont la population se situe entre 15 000 et 100 000 habitants.

Les **petites villes et les régions rurales** comprennent toutes les autres localités.

Les écarts de revenu entre les immigrants et l'ensemble de la population, selon l'année, depuis l'établissement, sont corrigés pour tenir compte de l'âge. Le revenu des immigrants est comparé au revenu médian de la population en général pour le même type de régions géographiques et pour le même groupe d'âge (13 groupes d'âge ont été définis). Cette correction est nécessaire puisque le nombre d'années depuis l'établissement est corrélé avec l'âge, et que l'âge est corrélé avec le revenu.

d'un Canadien sur cinq habite dans une petite ville ou une région rurale de moins de 15 000 habitants, la proportion d'immigrants correspondante chute à un sur quarante (graphique A).

Les immigrants des grandes villes et ceux des petites villes ne sont pas si différents (tableau 1). Les immigrants des plus petites régions sont légèrement moins susceptibles que l'ensemble des Canadiens à détenir un grade universitaire. Par contre, ils sont plus susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires sans obtention d'un grade universitaire. Les immigrants des petites régions sont aussi moins susceptibles d'être des réfugiés, mais on compte des proportions comparables d'immigrants appartenant à la catégorie économique des travailleurs qualifiés et d'immigrants appartenant à la classe familiale dans tous les types de régions. Sachant que la connaissance d'une langue officielle est plus cruciale dans les plus petites régions étant donné la plus faible diversité linguistique, on constate qu'il y a quand même un immigrant sur quatre habitant une petite ville ou une région rurale qui n'avait pas

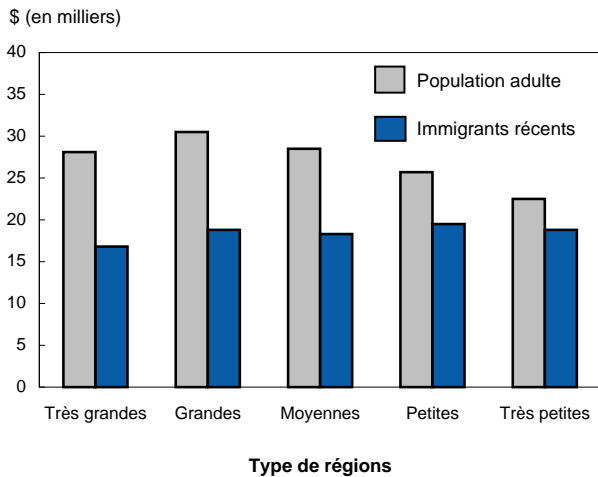
de connaissance d'une langue officielle lors de son établissement (comparativement à près de deux sur cinq dans les très grandes régions urbaines).

Les différences de composition les plus frappantes entre les types de régions sont celles relatives au pays d'origine. Les immigrants vivant dans les petites régions proviennent majoritairement d'Europe et des États-Unis, contrairement aux immigrants dans les grands centres urbains qui sont davantage originaires d'Asie. Néanmoins, plus d'un immigrant sur quatre habitant dans les plus petites régions est originaire d'Asie, et les proportions d'immigrants originaires d'Afrique dans les très grandes régions urbaines et les petites régions urbaines sont comparables.

Les immigrants gagnent généralement moins, mais l'écart est plus faible en régions moins urbanisées

Pour l'ensemble des Canadiens, vivre dans une grande région métropolitaine est synonyme de revenus plus élevés. Les revenus médians des Canadiens habitant

Graphique B En termes relatifs, les immigrants font mieux dans les plus petites régions



Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 2005.

dans les très grandes et les grandes régions urbaines sont de 28 100 \$ et de 30 500 \$ respectivement, comparativement à 22 500 \$ dans les petites villes et les régions rurales (graphique B). La différence est donc significative.

Chez les immigrants, la tendance est inverse. Les revenus des immigrants sont les plus bas dans les très grandes régions urbaines (médiane de 16 800 \$) et les plus élevés dans les petites régions urbaines (médiane de 19 500 \$), ce qui représente une différence de 16 %. Les revenus des immigrants habitant dans les petites villes et les régions rurales (médiane de 18 800 \$) sont également supérieurs de manière significative (de 12 %) à ceux des immigrants dans les très grandes régions urbaines.

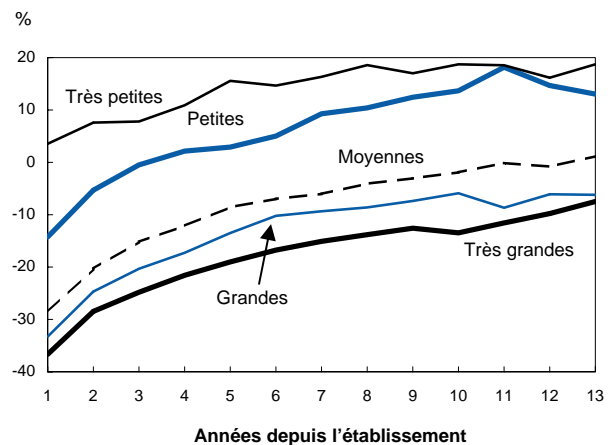
Ainsi, bien que les immigrants aient un revenu plus faible dans tous les types de régions, l'écart se rétrécit à mesure qu'on se déplace le long du gradient d'urbain à rural. Dans les très grandes régions urbaines, l'écart entre le revenu médian des immigrants et celui des Canadiens est fort important, se situant à 67 %. Dans les petites régions urbaines, l'écart chute à 32 %, tandis que dans les petites villes et les régions rurales, il n'est plus que de 20 %.

Intégration économique plus rapide dans les plus petites régions

L'intégration économique comporte deux aspects : l'écart initial de revenu au moment de l'établissement entre les immigrants et les Canadiens, puis la vitesse de convergence ou le rattrapage subséquent à mesure que les années passent.

L'intégration des immigrants habitant dans les petites régions moins urbanisées est meilleure, et cet avantage s'accroît au fil des ans. Dans les très grandes régions urbaines, l'écart initial de revenu est de 37 %. Cet écart diminue progressivement, mais de façon plutôt lente. Après quatre ans, il est toujours de 22 %, et il faut attendre la douzième année pour qu'il tombe sous le seuil de 10 % (graphique C). En revanche, dans les petites régions urbaines, l'écart initial n'est que de 14 %, et dès la quatrième année, les immigrants gagnent 2 % de plus que les Canadiens. L'avantage relatif des immigrants continue d'augmenter au cours des années pour atteindre un sommet de 18 % à la onzième année.

Graphique C L'intégration des immigrants est plus rapide dans les plus petites régions



Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 1992 à 2005.

Régression linéaire

Les modèles de régression permettent de mesurer la contribution de certains facteurs d'intérêt pour l'explication d'un phénomène en exécutant un contrôle pour d'autres caractéristiques observables. Aux fins de la présente étude, on utilise le modèle de régression linéaire des moindres carrés ordinaires :

$$\ln(y_{it}/Y_r) = \alpha + \beta_1 X' + \beta_2 \text{IMMIGRANT} + \beta_3 (\text{ANNÉES})' + \beta_4 (\text{ORIGINE})' + \beta_5 (\text{SCOLARITÉ})' + \beta_6 (\text{CATÉGORIE})' + \beta_7 (\text{LANGUE})' + \varepsilon_{it}$$

La variable dépendante est une mesure de l'avantage sur le plan du revenu d'une personne. Il s'agit du ratio entre d'une part, le revenu de la personne i à l'année t vivant dans la région r et, d'autre part, le revenu médian (Y) de l'ensemble de la population de la région r (médiane du revenu en dollars constants, toutes les années prises en compte).

Un ratio égal à un signifie qu'il y a parité entre le revenu d'une personne et celui de ses voisins; un ratio supérieur (inférieur) à un signifie qu'il y a avantage (désavantage) sur le plan du revenu. Pour faciliter les calculs, on utilise le logarithme du ratio comme variable dépendante des régressions. De cette manière, les coefficients des variables explicatives peuvent être additionnés et s'interprètent comme des effets en pourcentage sur le ratio, ou, en d'autres mots, l'incidence en pourcentage sur l'avantage lié au revenu. L'élaboration de cette variable dépendante s'apparente à celle de Li (2003). Seules les personnes ayant un revenu de plus de 1 000 \$ sont incluses dans les modèles de régression (tout comme pour les tableaux descriptifs), afin d'exclure celles qui ne participent pas au marché du travail ou qui sont des personnes à charge.

La régression considère toutes les personnes, et non pas seulement les immigrants. Les variables explicatives sont donc de deux types. Les variables de contrôle communes aux immigrants, comme à tous les autres Canadiens, sont comprises dans le vecteur X . Malheureusement, les données administratives qu'on utilise ne comportent qu'un nombre assez limité de variables portant sur les caractéristiques des personnes. La province de résidence, le type de famille, le groupe d'âge et le sexe de la personne sont néanmoins inclus dans le modèle. Des variables dichotomiques pour chacune des années 1992 à 2005 sont également comprises afin de prendre en compte l'effet du cycle économique.

Les autres variables explicatives incluses dans le modèle sont propres aux immigrants. Il y a d'abord une variable dichotomique déterminant les immigrants comme tels. Cette variable définit un effet initial de l'immigration pour ce qui est de l'avantage (ou le désavantage) sur le plan du revenu. Ensuite, des variables dichotomiques sont incluses, représentant chacune des années subséquentes à l'établissement (à partir de la deuxième année). Ces

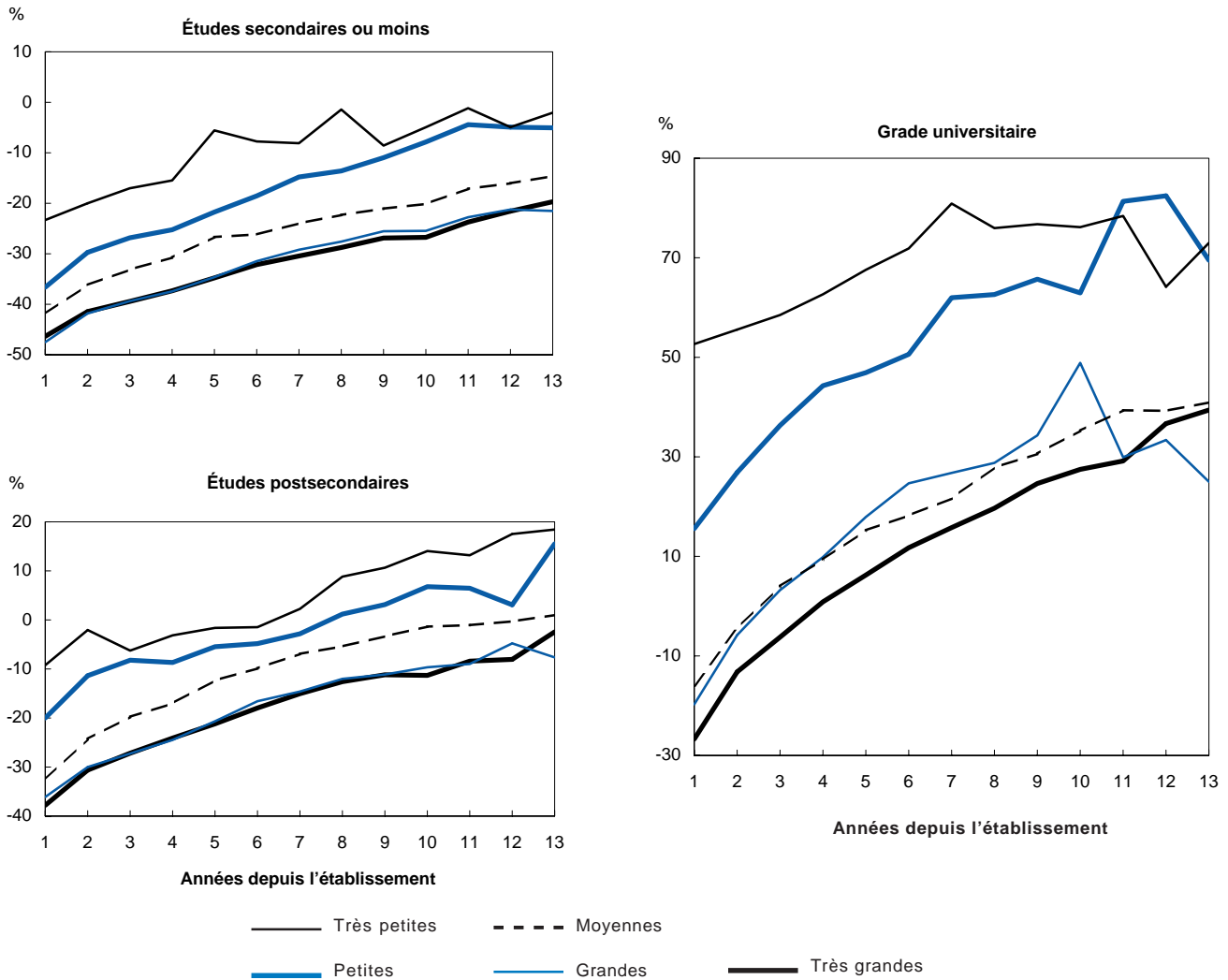
variables sont incluses dans le vecteur ANNÉES. Comme les données portent sur les années 1992 à 2005, il est possible de suivre les immigrants jusqu'à 13 ans après leur établissement (pour les immigrants arrivés en 1992). Le coefficient de la variable déterminant les immigrants donne une indication de l'« écart de revenu au moment de l'établissement » (coefficient qu'on présume négatif), tandis que les coefficients associés aux différentes années depuis l'établissement donnent une indication de la « vitesse de rattrapage » (coefficients qu'on présume positifs) des revenus des immigrants par rapport à ceux de l'ensemble des Canadiens habitant le même type de régions.

D'autres variables de contrôle propres aux immigrants sont ajoutées afin de prendre en compte les différences de caractéristiques entre les immigrants habitant dans les grands centres urbains et les immigrants vivant ailleurs au pays. Il s'agit d'une variable déterminant la catégorie d'admission de l'immigrant (catégorie économique, classe familiale, réfugiés et autres), la connaissance préalable d'une langue officielle, le niveau de scolarité au moment de l'établissement, de même que le pays d'origine de l'immigrant. Toutes ces variables propres aux immigrants (incluant le nombre d'années depuis l'établissement) sont multipliées par l'indicateur (prenant une valeur de 0 ou 1) désignant les immigrants, de sorte qu'elles prennent toutes une valeur de zéro pour les autres Canadiens.

On considère que la parité des revenus entre les immigrants d'une certaine catégorie et l'ensemble des Canadiens du même type de régions est atteinte après un certain nombre d'années lorsque le coefficient associé au statut d'immigrant additionné au coefficient associé à ce nombre d'années depuis l'établissement est égal ou supérieur à zéro, ce qui signifie que le rattrapage après l'établissement a été suffisant pour compenser les écarts de revenu initiaux défavorables. Afin de faire ce calcul pour chacun des groupes d'immigrants, on doit additionner les coefficients associés aux différentes caractéristiques d'intérêt, c'est-à-dire les coefficients associés aux variables CATÉGORIE, LANGUE, SCOLARITÉ et ORIGINE.

Pour vérifier si les différences entre régions urbaines et rurales se sont accentuées ou se sont amenuisées au cours de la période à l'étude, on effectue trois autres régressions. La forme de ces régressions est, en majeure partie, similaire. Cependant, les données de tous les types de régions sont regroupées et des variables déterminant les régions sont incluses dans le modèle, alors que les variables relatives au nombre d'années depuis l'immigration sont omises. Ainsi, les coefficients associés aux différents types de régions représentent des moyennes de l'avantage sur le plan du revenu associées aux types de régions. Les trois régressions permettent de comparer l'évolution des résultats selon trois cohortes d'immigrants : celle arrivée en 1992 et 1993, celle arrivée en 1997 et 1998 et finalement celle arrivée en 2001 et 2002.

Graphique D Les immigrants moins scolarisés font mieux dans les plus petites régions



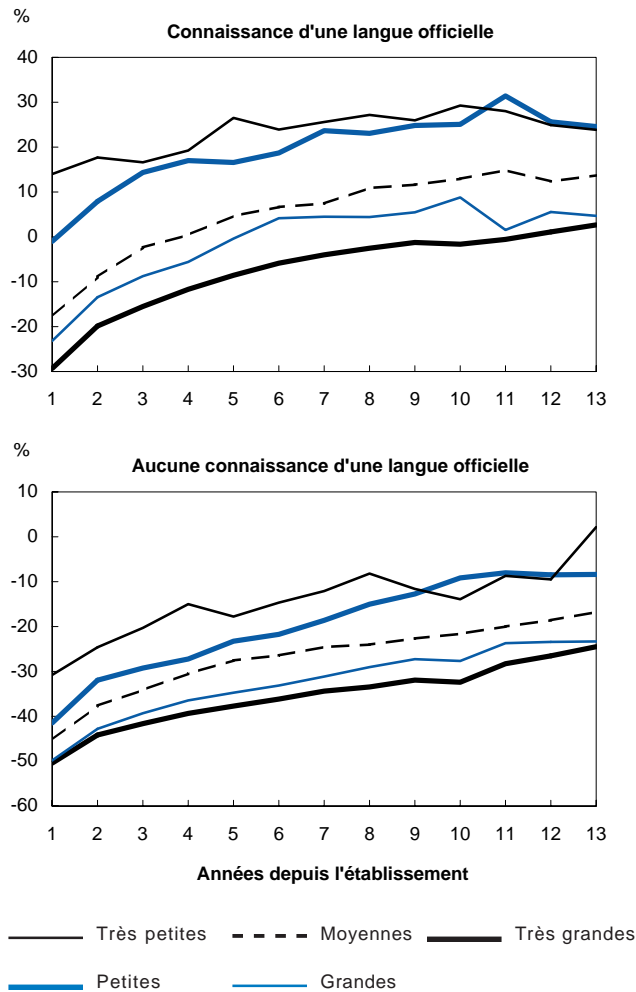
Note : Reflète le niveau de scolarité au moment de l'établissement.
 Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 1992 à 2005.

Dans les petites villes et les régions rurales, l'avantage des immigrants est encore plus prononcé. Dès leur première année comme résidents permanents, leur revenu moyen est 4 % plus élevé que celui des Canadiens. À leur treizième année, les immigrants bénéficient d'un avantage relatif sur le plan du revenu de 19 %.

Les groupes d'immigrants les plus vulnérables s'intègrent rapidement dans les petites régions

Les immigrants habitant dans les plus petites régions, bien que possédant des caractéristiques diversifiées, sont plus susceptibles d'avoir une connaissance préalable d'une langue officielle et moins susceptibles d'avoir

Graphique E Le manque de connaissance préalable d'une langue officielle est moins important dans les plus petites régions



Note : Reflète le niveau de connaissance au moment de l'établissement.
 Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 1992 à 2005.

complété au plus des études secondaires ou d'être des réfugiés. Les groupes d'immigrants ayant terminé au plus des études secondaires, ceux n'ayant pas de connaissance d'une langue officielle ainsi que les réfugiés sont examinés plus en détails. L'examen des données

concernant les réfugiés est particulièrement important puisque ces derniers s'établissent au Canada dans un contexte totalement différent de celui des immigrants qualifiés de la catégorie économique.

Pour chacun de ces groupes, l'intégration économique est considérablement meilleure dans les plus petites régions que dans les grands centres urbains. Les immigrants ayant terminé au plus leurs études secondaires enregistrent un écart initial défavorable de leur revenu de 46 % dans les très grandes régions urbaines, comparativement à 23 % dans les petites villes et les régions rurales (graphique D). La convergence est d'ailleurs très lente dans ces grandes villes : après 13 ans, l'écart est toujours de près de 20 %. Cependant, dans les petites villes et les régions rurales, on observe un rattrapage plutôt rapide, si bien qu'à partir de la cinquième année et pour la plupart des années subséquentes, l'écart est largement inférieur à 10 %².

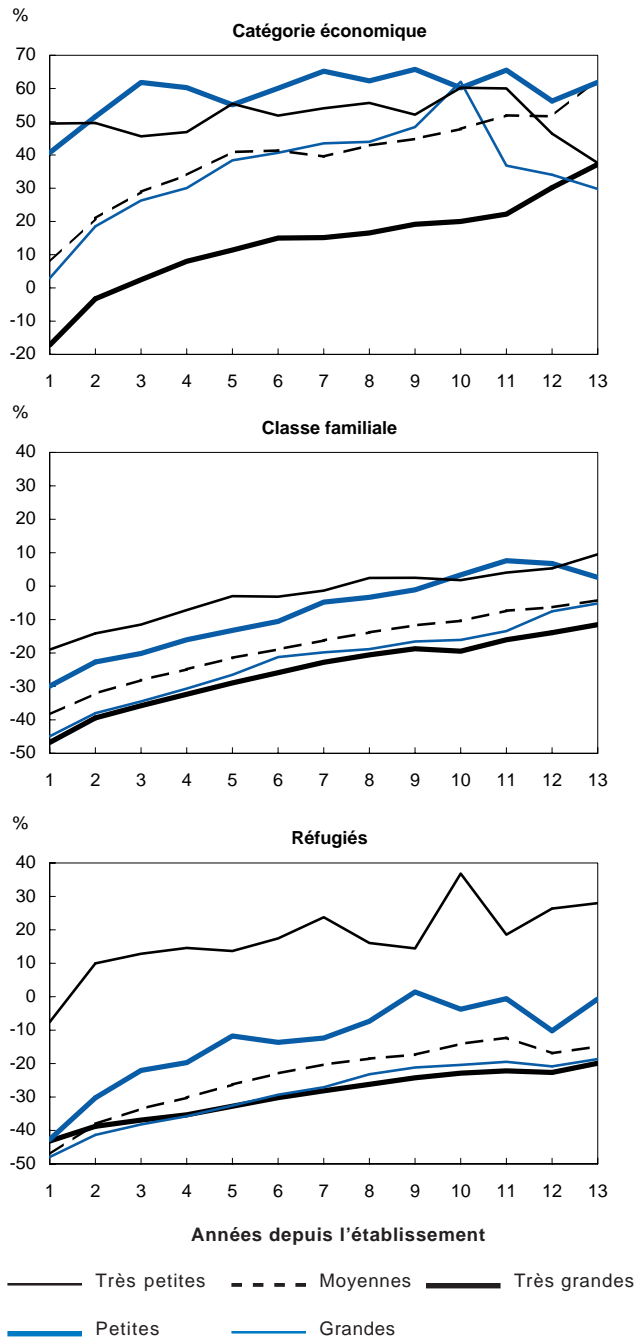
On observe un phénomène similaire parmi les immigrants n'ayant pas de connaissance préalable d'une des deux langues officielles du Canada. L'écart initial est plus faible dans les petites villes et les régions rurales (écart de 31 %) que dans tout autre type de régions, particulièrement dans les très grandes régions urbaines (écart de 50 %), et la croissance subséquente de leur revenu relatif y est également beaucoup plus rapide (graphique E).

Les réfugiés, bien qu'ils ne représentent que 5 % des immigrants des petites villes et des régions rurales, s'intègrent très rapidement sur le plan économique. Leur intégration est si rapide qu'après seulement un an, leur revenu est de 10 % supérieur à celui des Canadiens qui habitent dans ce type de régions (graphique F). À titre de comparaison, les réfugiés des très grandes régions urbaines présentent un écart initial de revenu de 43 % et, après 13 ans, cet écart défavorable dépasse légèrement la barre des 20 %. Dans les autres types de régions, les réfugiés touchent généralement un revenu plus faible. Néanmoins, dans les plus petites régions, l'écart est plus faible.

Seuls les immigrants des États-Unis et de l'Océanie s'intègrent mieux sur le plan économique dans les plus grandes villes

Seuls les immigrants provenant des États-Unis (et dans une moindre mesure, de l'Océanie) s'intègrent plus rapidement sur le plan économique dans les grandes villes que dans les petites villes (données non présentées). Tous les autres immigrants, en particulier ceux

Graphique F Les réfugiés s'intègrent beaucoup plus rapidement dans les plus petites régions



Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 1992 à 2005.

d'Asie, présentent un écart initial plus faible et une croissance relative subséquente de leur revenu plus élevée dans les petites villes.

L'avantage des plus petites régions persiste lorsqu'on neutralise les caractéristiques des immigrants

Même en tenant compte des différentes caractéristiques propres aux immigrants ainsi que d'autres caractéristiques observables communes à l'ensemble des Canadiens, l'intégration économique est beaucoup plus rapide à l'extérieur des très grands centres urbains (tableau 2; voir aussi *Régression linéaire*).

Les immigrants de la catégorie d'admission économique s'intègrent difficilement dans les très grands centres urbains, peu importe leur niveau de scolarité, leur connaissance d'une langue officielle ou leur pays d'origine. Pour presque tous les groupes d'immigrants considérés, la parité n'est pas atteinte même après 13 ans, ce qui est le maximum observable avec les données. En fait, seuls ceux possédant un grade universitaire, ayant une connaissance d'une langue officielle et provenant d'une région autre que l'Afrique et l'Asie réussissent éventuellement à atteindre la parité. Et malgré cela, ces immigrants doivent attendre sept ans pour y arriver.

Par contre, lorsqu'ils habitent dans une petite région urbaine ou dans une région rurale, ces mêmes immigrants parviennent généralement à s'intégrer assez rapidement, surtout lorsqu'ils détiennent un grade universitaire au moment de leur établissement. En fait, tous les groupes d'immigrants possédant un tel grade atteignent la parité en un maximum de quatre ans, et plusieurs y arrivent dès la première année. On observe tout de même, dans nombre de cas, une meilleure intégration économique dans les plus petites régions même pour les immigrants possédant au plus, lors de leur établissement, un diplôme d'études secondaires.

Quant aux réfugiés, le contraste entre les très grandes régions urbaines et les petites régions urbaines et rurales est encore plus frappant. Dans les très grandes régions urbaines, aucun groupe n'atteint la parité dans les 13 années suivantes.

Les réfugiés des petites régions urbaines, des petites villes et des régions rurales s'intègrent bien sur le plan économique, surtout s'ils détiennent un grade universitaire au moment de leur établissement. Pour la grande majorité des groupes, les réfugiés vivant dans les petites villes et les régions rurales atteignent la parité des

Tableau 2 Nombre d'années pour atteindre la parité des revenus selon la catégorie d'admission

| Origine de l'immigrant | Scolarité à l'établissement | Connaissance préalable d'une langue officielle | Type de régions | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|--|-----------------|---------|----------|---------|--------------|
| | | | Très grandes | Grandes | Moyennes | Petites | Très petites |
| Catégorie économique | | | années | | | | |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Études secondaires ou moins | non | >13 | >13 | 11 | 11 | >13 |
| Afrique et Asie | Études secondaires ou moins | non | >13 | >13 | >13 | >13 | >13 |
| Amérique latine | Études secondaires ou moins | non | >13 | >13 | >13 | >13 | >13 |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Études secondaires ou moins | oui | >13 | 5 | 6 | 7 | 11 |
| Afrique et Asie | Études secondaires ou moins | oui | >13 | >13 | >13 | 11 | 7 |
| Amérique latine | Études secondaires ou moins | oui | >13 | 11 | >13 | 11 | >13 |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Grade universitaire | non | >13 | 5 | 5 | 2 | 2 |
| Afrique et Asie | Grade universitaire | non | >13 | >13 | >13 | 3 | 1 |
| Amérique latine | Grade universitaire | non | >13 | 11 | >13 | 4 | 4 |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Grade universitaire | oui | 7 | 2 | 3 | 1 | 1 |
| Afrique et Asie | Grade universitaire | oui | >13 | 5 | 11 | 2 | 1 |
| Amérique latine | Grade universitaire | oui | 7 | 4 | 9 | 2 | 1 |
| Réfugiés | | | | | | | |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Études secondaires ou moins | non | >13 | >13 | >13 | >13 | >13 |
| Afrique et Asie | Études secondaires ou moins | non | >13 | >13 | >13 | >13 | 10 |
| Amérique latine | Études secondaires ou moins | non | >13 | >13 | >13 | >13 | >13 |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Études secondaires ou moins | oui | >13 | >13 | >13 | >13 | 4 |
| Afrique et Asie | Études secondaires ou moins | oui | >13 | >13 | >13 | >13 | 2 |
| Amérique latine | Études secondaires ou moins | oui | >13 | >13 | >13 | >13 | 6 |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Grade universitaire | non | >13 | >13 | >13 | 7 | 1 |
| Afrique et Asie | Grade universitaire | non | >13 | >13 | >13 | 11 | 1 |
| Amérique latine | Grade universitaire | non | >13 | >13 | >13 | 13 | 1 |
| Europe, États-Unis ou Océanie | Grade universitaire | oui | >13 | 11 | >13 | 3 | 1 |
| Afrique et Asie | Grade universitaire | oui | >13 | >13 | >13 | 7 | 1 |
| Amérique latine | Grade universitaire | oui | >13 | >13 | >13 | 7 | 1 |

Note : La mention « >13 » signifie qu'après 13 années après l'établissement, ce qui est le maximum que les données permettent d'observer, ces immigrants présentaient toujours un écart de revenu défavorable.

Tous les coefficients de régression utilisés pour ces calculs sont significatifs à un seuil de 1 % ou mieux, à deux exceptions près. Il s'agit des coefficients associés à l'Amérique latine (effets définis par rapport à l'Europe, les États-Unis et l'Océanie) pour les très grandes régions urbaines (non significatif aux seuils conventionnels) et pour les petites villes et les régions rurales (significatif à un seuil de 5 %). Dans le cas du coefficient non significatif, il est effectivement estimé à très près de zéro; par conséquent, son caractère non significatif n'a pas d'incidence sur les résultats présentés ici.

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales, 1992 à 2005.

revenus très rapidement. Ceux qui détiennent un grade universitaire atteignent la parité dès la première année, peu importe leur pays d'origine ou leur connaissance préalable d'une langue officielle. Les réfugiés qui détiennent au plus un diplôme d'études secondaires ont de meilleurs résultats que ceux habitant dans les très grands centres urbains.

Facteurs liés à la meilleure intégration économique des immigrants dans les régions moins urbanisées

Il est difficile d'identifier clairement les facteurs expliquant une meilleure intégration économique des immigrants dans les plus petites régions. Étant donné le faible nombre de variables portant sur les caracté-

ristiques des personnes dans la banque de données, il est vraisemblable qu'une bonne partie des différences trouvées ne soient que le fruit de certains facteurs inobservables propres aux immigrants, et non pas aux régions.

Par contre, il est permis d'examiner différentes hypothèses. On sait que les difficultés à faire reconnaître la scolarité acquise à l'étranger, le manque d'information sur les exigences du marché du travail et les possibilités d'emploi, ainsi que la connaissance parfois imparfaite d'une des langues officielles sont des exemples de facteurs pouvant ralentir l'intégration économique des immigrants.

En ce qui concerne la scolarité, l'effet des titres universitaires acquis à l'étranger sur le revenu relatif est plus important dans les régions moins urbanisées. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cela s'explique par une meilleure capacité des immigrants habitant dans les plus petites régions à traduire la scolarité acquise à l'étranger en revenu ou par le fait qu'on trouve dans ces régions une proportion moins importante de diplômés universitaires parmi la population en général. D'après le Recensement de 2001, les taux de diplômés universitaires chez les adultes âgés de 25 à 64 ans sont de 30 % dans les très grandes régions urbaines (Montréal, Toronto et Vancouver) et de 16 % dans les régions de moins de 100 000 habitants. Chez les nouveaux immigrants, les différences selon le niveau de scolarité au moment de l'établissement sont beaucoup moins prononcées (tableau 1). Les immigrants ayant un grade universitaire font particulièrement bonne figure dans les plus petites régions (graphique D), et les études postsecondaires (pas uniquement universitaires) à l'étranger se traduisent par un avantage beaucoup plus marqué chez les immigrants habitant dans les plus petites régions. Toutefois, même les immigrants les moins scolarisés affichent une meilleure intégration économique dans les petites régions urbaines ainsi que dans les petites villes et régions rurales.

Le manque d'information sur les exigences du marché et les possibilités d'emploi laissent entendre que l'établissement d'un réseau, qu'il soit formel ou informel, avec les non-immigrants est souvent inévitable dans les plus petites régions, précisément en raison de la faible proportion d'immigrants qu'on y retrouve. En retour, ce réseau peut s'avérer essentiel à une bonne intégration économique, même si la faible proportion d'immigrants peut engendrer certains désavantages sur

d'autres plans. Cela ne veut pas dire que les immigrants habitant dans les petites régions ne feront pas face aux mêmes difficultés inhérentes au marché du travail local que n'importe quel autre de leurs voisins. Ils seront plutôt moins susceptibles que les immigrants dans les grands centres urbains d'être désavantagés du seul fait qu'ils sont des immigrants.

Le manque de connaissance d'une langue officielle ne constitue pas un handicap aussi important à l'extérieur des grands centres. Dans les très grands centres urbains, aucun des groupes d'immigrants n'ayant pas de connaissance préalable d'une langue officielle ne parvient à la parité des revenus après 13 ans. Dans le cas des petites villes et des régions rurales, plusieurs groupes y arrivent, notamment les réfugiés. On peut en conclure que ces immigrants sont plus susceptibles d'apprendre rapidement une langue officielle s'ils habitent dans une région à plus forte proportion de francophones ou d'anglophones, de sorte qu'ils peuvent surmonter cette barrière linguistique beaucoup plus rapidement que dans les très grandes régions urbaines.

Les données permettent également, dans une large mesure, d'exclure au moins une autre hypothèse qui pourrait être avancée. Bien que les immigrants habitant dans les petites villes et les régions rurales soient plus susceptibles d'être originaires d'Europe et des États-Unis, cela n'explique pas leur avantage par rapport aux immigrants vivant dans les grands centres urbains. Les résultats bruts des régressions suggèrent que dans les petites villes et les régions rurales, l'effet du pays d'origine sur l'avantage au chapitre du revenu est très faible et ne favorise pas nécessairement les immigrants en provenance d'Europe, des États-Unis ou de l'Océanie. Ensuite, les immigrants des États-Unis sont les seuls à avoir une intégration économique plus rapide dans les très grandes régions urbaines. En d'autres mots, il y a fort à parier que les écarts trouvés seraient encore plus importants si la répartition selon le pays d'origine dans les petites villes et les régions rurales s'approchait davantage de celle dans les très grandes régions urbaines.

Évidemment, de nombreux autres facteurs peuvent influencer sur la capacité d'intégration des immigrants. On peut penser notamment aux infrastructures d'accueil, qu'elles soient de nature gouvernementale, communautaire ou informelle, aux différents niveaux de discrimination dont peuvent faire l'objet les immigrants, ou

à la motivation de ces derniers à intégrer le marché du travail. Les données de cette étude ne permettent pas de mesurer ces facteurs.

Écarts stables entre les divers types de régions

L'étude des trois cohortes d'immigrants montre une étonnante stabilité dans les différences entre régions urbaines et rurales à travers le temps. De 1994 à 1996, les immigrants arrivés en 1992 et 1993 ont présenté des revenus relatifs de 32 % plus élevés dans les petites villes et les régions rurales que dans les très grandes régions urbaines. Chez les immigrants arrivés en 2001 et 2002, cette différence n'a que légèrement diminué, passant à 27 % pour les années 2003, 2004 et 2005. L'avantage comparatif des petites régions urbaines par rapport aux très grandes régions urbaines est passé de 24 % à 25 % (données non présentées).

Conclusion

Le bien-être économique des immigrants est crucial pour un pays comme le Canada, qui dépend beaucoup de l'immigration pour assurer sa croissance démographique. L'endroit où les immigrants choisissent de s'établir semble avoir une incidence sur leur intégration économique. En effet, cette dernière est beaucoup plus rapide à l'extérieur des très grands centres urbains, où ils s'établissent pourtant en grande majorité. À l'inverse, ceux qui choisissent de s'établir à l'extérieur de ces grands centres ont des revenus qui sont plus semblables à ceux des autres Canadiens. Ce désavantage initial des immigrants, lorsqu'il existe, disparaît généralement après quelques années.

Au contraire, dans les très grands centres urbains, les immigrants font face à un désavantage initial important au chapitre du revenu, et les hausses subséquentes ne leur sont pas suffisantes pour atteindre la parité. Une meilleure intégration économique des immigrants à l'extérieur des très grands centres urbains est observée même après avoir tenu compte des différences liées au niveau de scolarité des immigrants au moment de l'établissement, à leur connaissance préalable d'une langue officielle, à leur catégorie d'admission et à leur pays d'origine.

Ces résultats mettent en perspective les différences importantes de revenu entre les immigrants récents et les autres Canadiens, signalées lors d'études précédentes. Il semble que ces différences soient, du moins en bonne partie, le fruit d'une dynamique propre aux très grands centres urbains.

Les immigrants vivant à l'extérieur des très grands centres urbains sont plus facilement en mesure de traduire leurs titres de compétences acquis à l'étranger en un avantage sur le plan du revenu. Ils sont plus susceptibles de surmonter leur manque de connaissance d'une langue officielle, apprenant le français ou l'anglais, et accroissant ainsi leur capacité d'engendrer un revenu plus rapidement.

Perspective

Notes

1. À titre d'exemple, le gouvernement fédéral a récemment annoncé de nouvelles mesures pour attirer des immigrants francophones dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard (CIC, 2007). Le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de 2005 reconnaissait déjà le potentiel du Programme des candidats des provinces pour « faciliter l'établissement des immigrants dans des collectivités hors des trois grandes agglomérations urbaines du Canada » (CIC, 2005b, p. 19).
2. La variable utilisée ne mesure que le niveau de scolarité au moment de l'établissement. Le recours subséquent à l'éducation, non observé ici, est vraisemblablement un facteur important associé à ces tendances.

Documents consultés

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC). 2001. *Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants*, Recherche et examen stratégiques, Unité de recherche, 70 p., « Études Spéciales ».

---. 2005a. *Les immigrants récents des régions métropolitaines : un profil comparatif d'après le recensement de 2001*, n° MP22-20/1-2005F-PDF au catalogue, 108 p., rapport de recherche.

---. 2005b. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, n° Ci1-2005 au catalogue, 56 p.

---. 2007. « Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures pour attirer des immigrants francophones en région rurale dans l'Île-du-Prince-Édouard », communiqué de presse du 12 octobre 2007, 2 p., <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2007/2007-10-12c.asp> (consulté le 14 janvier 2008).

FRENETTE, Marc, et René MORISSETTE. 2003. *Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et de ceux nés au Canada au cours des deux dernières décennies*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada,

Ottawa, « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 215, 23 p.,
<http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2003215.pdf> (consulté le 14 janvier 2008).

HUM, Derek, et Wayne SIMPSON. 2004. « Economic integration of immigrants to Canada: a short survey », *Canadian Journal of Urban Research*, 22 juin, Institute of Urban Studies, University of Winnipeg.

LI, Peter S. 2003. « Initial earnings and catch-up capacity of immigrants », *Analyse de Politiques*, vol. 29, n° 3, p. 319 à 337.

PICOT, Garnett, Feng HOU et Simon COULOMBE. 2007. *Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 294, 56 p.,
<http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2007294.pdf> (consulté le 14 janvier 2008).

La dynamique de l'abordabilité du logement

Willa Rea, Jennifer Yuen, John Engeland et Roberto Figueroa

Le logement représente la principale dépense pour la plupart des ménages, et son abordabilité peut avoir un effet sur le bien-être. C'est pourquoi l'abordabilité du logement est étroitement surveillée par une variété d'intervenants, des défenseurs des droits du logement aux analystes des politiques, qui s'intéressent au logement et au bien-être en général des Canadiens.

La mesure de l'abordabilité consiste à comparer les coûts du logement à la capacité des ménages d'y faire face. Le rapport des frais de logement au revenu (RFLR) est une mesure couramment utilisée. La valeur de référence de 30 % est généralement reconnue comme limite supérieure pour qu'un logement soit considéré comme abordable. Les ménages qui dépensent 30 % ou plus ont été largement étudiés et continuent de l'être. Le font-ils par choix, puisqu'ils ont les moyens et le désir de dépenser plus que la norme? Ou le font-ils plutôt par nécessité, puisqu'ils ont un faible revenu, voire un besoin impérieux de logement?

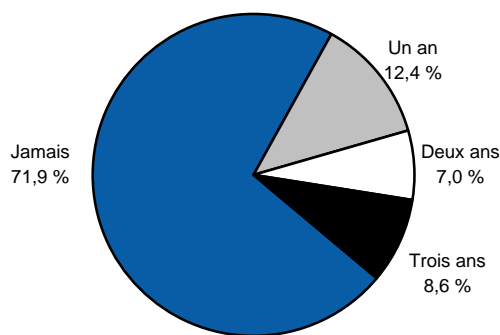
L'abordabilité du logement est également une composante essentielle de l'indicateur des besoins impérieux de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)¹. L'indicateur des besoins impérieux de logement « permet de repérer les ménages qui sont incapables d'obtenir un logement en état adéquat, d'une taille convenable et abordable » (SCHL, 1991). Les renseignements obtenus sont utilisés par les administrations publiques pour les aider à faire la conception, la prestation, le financement et l'évaluation des programmes de logements sociaux.

Jusqu'à présent, les RFLR décrivaient l'abordabilité d'une façon ponctuelle. On ne suivait jamais les ménages au fil du temps, en recueillant aussi bien des don-

nées sur les revenus que les frais de logement. Bien que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada fournisse des données sur le revenu des ménages sur une période de six ans, elle ne recueille normalement pas de données sur les frais de logement. Par conséquent, depuis les cinq dernières années, la SCHL parraine un module de questions sur le logement, et les données qui en sont ressorties ont permis d'établir le tout premier examen longitudinal de l'abordabilité du logement (voir *Source de données et définitions*).

Le présent rapport, rédigé conjointement par Statistique Canada et la SCHL, est seulement axé sur la dynamique de l'abordabilité du logement et ne concerne

Graphique A Moins de 10 % des personnes vivent dans des ménages dépassant la limite d'abordabilité de façon persistante



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002 à 2004.

Willa Rea travaille pour la Division de la statistique du revenu. Elle peut être jointe au 613-951-1585. Jennifer Yuen travaille pour le Programme des domaines spécialisés du recensement. Elle peut être jointe au 613-951-1701. Roberto Figueroa travaille pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ils peuvent être joints à perspective@statcan.ca.

Sources des données et définitions

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une enquête-ménage qui utilise des interviews téléphoniques assistées par ordinateur pour recueillir des renseignements sur le revenu, le travail, l'éducation et, depuis 2002, le logement. De janvier à mars, des intervieweurs recueillent des renseignements concernant l'année civile précédente au sujet des expériences de travail et du revenu des répondants, de leurs activités éducatives et des relations familiales. Les caractéristiques démographiques des familles et des membres du ménage, ainsi que les renseignements au sujet de leur logement et des coûts d'habitation, donnent une image ponctuelle à la fin de chacune des années civiles. Le taux de réponse était en moyenne de 77,3 % au cours de la période de trois années à l'étude couverte par le rapport. L'EDTR porte sur tous les particuliers au Canada, à l'exclusion des résidents des trois territoires, des pensionnaires d'établissements institutionnels et des personnes qui vivent dans des réserves indiennes ou dans des baraques militaires et des personnes sans abri. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population.

Les échantillons de l'EDTR proviennent des données mensuelles de l'Enquête sur la population active (EPA) et ont donc le même plan d'échantillonnage : une base aréolaire et un plan stratifié à plusieurs degrés axé sur l'échantillonnage probabiliste. L'échantillon complet de l'EPA est composé de six groupes de renouvellement, le sixième de l'échantillon étant remplacé tous les mois. L'échantillon de l'EDTR comprend deux panels, chacun comprenant deux groupes de renouvellement de l'EPA, soit environ 17 000 ménages. Un panel est suivi pendant une période de six années consécutives. Un nouveau panel est introduit aux trois ans, de sorte que deux panels se chevaucheront toujours.

L'EDTR fournit les estimations transversales et longitudinales. Les estimations longitudinales du présent rapport sont fondées sur les deux panels englobant les années 2002 à 2004 : les trois dernières années du panel 3 et les trois premières du panel 4.

Rapport des frais de logement au revenu

Les frais de logement des propriétaires comprennent les paiements d'hypothèque, les impôts fonciers, les frais de copropriété et les paiements pour les services publics² (chauffage, eau et l'électricité). Les frais de logement des locataires correspondent au loyer et aux services publics non compris dans le loyer. Les frais de logement totaux annuels sont comparés avec le revenu annuel total brut des ménages, y compris les transferts du gouvernement. Les données sur le revenu sont recueillies pour chaque personne de 16 ans et plus et sont agrégées au sein du revenu du ménage. Environ 85 % des répondants à l'EDTR permettent l'utilisation de leurs données fiscales comme moyen de rechange pour répondre aux questions de l'enquête, ce qui améliore la qualité des données et limite le fardeau de réponse.

Les ménages qui consacrent moins de 30 % de leurs revenus au logement sont classés comme respectant la norme d'abordabilité. Toutefois, les ménages qui dépassent 30 % ou plus n'éprouvent pas nécessairement de problèmes d'abordabilité du logement. Bien des ménages qui dépensent davantage le font par choix.

L'indicateur des besoins impérieux de logement de la SCHL ne classe que les personnes qui ne pouvaient se permettre un logement convenable et adéquat dans leur région comme ayant un besoin de logement. En fonction de cet indicateur, 20 % des *ménages* du Recensement de 2001 ont dépensé plus que la limite d'abordabilité, mais seulement 12 % avaient des besoins impérieux de logement.

Univers de l'étude

Pour effectuer l'analyse longitudinale, il est nécessaire de travailler au niveau de la personne plutôt qu'au niveau du ménage, puisque l'univers du ménage est dynamique. Des ménages se créent, se modifient et se défont en raison d'une naissance, d'un mariage, d'un divorce, d'un décès et du départ ou de l'arrivée des membres du ménage, ce qui rend difficile le suivi d'un ménage au fil du temps. C'est pourquoi les caractéristiques du ménage (notamment les frais de logement, les revenus et les RFLR) sont reliées à chacun des membres du ménage.

Les résultats présentent les chiffres et les pourcentages des personnes qui vivent dans des ménages avec diverses caractéristiques. Pour faciliter les comparaisons entre les estimations longitudinales et transversales, la majeure partie de l'analyse transversale a également été effectuée au niveau de la personne.

Certaines exclusions de la population d'enquête se sont avérées nécessaires. La première étape, pour l'analyse longitudinale, était d'éliminer les personnes qui n'étaient pas présentes pendant les trois années.

Afin que les résultats soient plus faciles à interpréter, les personnes qui font partie des ménages suivants ont également été exclues : les personnes dont le revenu du ménage ou les frais de logement sont inférieurs ou égaux à zéro; les ménages dont un membre était un exploitant agricole; et les ménages qui comprennent plus d'une famille économique, c'est-à-dire pour lesquels au moins une personne du logement n'est pas liée par le sang, le mariage ou l'adoption. Ces trois exclusions ont retiré environ 8 % de l'échantillon de l'analyse transversale, le plus grand nombre d'exclusions provenant du troisième critère.

Des revenus et des frais de logement positifs sont essentiels à l'interprétation du RFLR. Les ménages peuvent déclarer des revenus négatifs lorsque, par exemple, les revenus provenant d'un travail autonome ou les investissements comprennent des pertes plus importantes que les gains. Ces ménages dépendent habituellement de sources monétaires de rechange comme des prêts, des économies ou des gains en capital. Cependant, ces données ne sont pas recueillies dans l'EDTR, ce qui fait qu'il n'est pas possible d'évaluer la quantité d'argent dont dispose le ménage pour subsister. De même, il est difficile d'interpréter le RFLR lorsqu'un ménage déclare qu'il ne paie rien pour son logement, par exemple, lorsque le logement est utilisé dans le cadre des avantages liés à un emploi.

Les exploitants agricoles sont exclus parce que leurs coûts d'habitation et leurs coûts d'exploitation de la ferme peuvent être tellement liés qu'il devient difficile d'obtenir une estimation fiable du coût de logement réel.

Sources des données et définitions (fin)

L'exclusion des ménages ayant plus d'une famille économique a été effectuée parce que les membres de certains de ces ménages peuvent prendre des décisions quant au logement au niveau de la famille ou de la personne et que toute estimation au niveau du ménage pourrait être difficile à interpréter. Un ménage est composé de toutes les personnes qui vivent dans un logement, tandis qu'une famille économique comprend seulement les personnes qui sont liées par le sang, le mariage ou l'adoption et qui vivent ensemble dans un logement. Par exemple, dans un ménage comprenant des colocataires, chacun des colocataires aurait un revenu différent, même s'ils partagent le loyer de façon égale. Un RFLR calculé en fonction de leurs coûts d'habitation totaux et de la somme de leurs revenus n'aurait pas la même signification qu'un RFLR calculé pour une famille ou pour une personne vivant seule.

Enfin, les modèles ont été appliqués seulement à la population adulte (âgée de 16 ans ou plus, parce que certaines questions concernant notamment le statut d'Autochtone, le statut d'immigrant et le niveau de scolarité n'ont pas été posées aux personnes de moins de 16 ans.

Distribution de l'échantillon pour les modèles

Le premier modèle comparait les caractéristiques des ménages qui avaient déjà consacré 30 % ou plus de leur

revenu au logement à ceux qui ne l'avaient jamais fait. L'échantillon était séparé dans un groupe *déjà* (RFLR égal ou supérieur à la limite de 30 % pendant au moins une année entre 2002 et 2004) et le groupe *jamais* (RFLR qui n'a jamais été égal ou plus grand que la limite de 30 % pendant les trois années).

Dans le deuxième modèle, l'objectif était de mettre l'accent sur la population qui consacrait de façon persistante 30 % ou plus du revenu du ménage au logement, dans ce cas pendant toute la période de trois ans à l'étude. L'échantillon était divisé entre le groupe *de façon persistante* et le groupe *jamais* et à *l'occasion* (RFLR inférieur à la limite d'abordabilité de 30 % pendant au moins un an au cours de la période de trois ans).

Le modèle 1 effectue une régression de l'indicateur *déjà* et le modèle 2 effectue une régression de l'indicateur *de façon persistante* en fonction des caractéristiques sociodémographiques et géographiques des Canadiens et des ménages dont ils font partie. Le revenu n'a pas été inclus dans les modèles parce qu'il fait partie du calcul de la caractéristique d'intérêt : le RFLR.

pas les besoins impérieux de logement. Il examine la probabilité qu'un ménage consacre 30 % ou plus de son revenu au logement, la récurrence d'une telle situation et si elle est occasionnelle ou persistante, et compare les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement aux ménages qui y consacrent une part moins importante.

Profil de l'abordabilité du logement

Les estimations transversales montrent que chaque année de 2002 à 2004, environ un cinquième des Canadiens faisaient partie de ménages qui consacraient davantage au logement que la valeur de référence en matière d'abordabilité. Toutefois, les estimations longitudinales montrent que moins du dixième d'entre eux vivaient dans des ménages qui dépensaient toujours plus que le seuil d'abordabilité de 2002 à 2004. Un cinquième de la population canadienne faisait partie de ménages qui dépensaient plus que la valeur de référence à l'occasion. Au total, ce sont donc près de 28 % des Canadiens qui faisaient partie de ménages ayant *déjà* dépensé plus que la limite d'abordabilité au cours de la période à l'étude (graphique A).

Les ménages à faible revenu sont plus susceptibles de dépasser la limite d'abordabilité

Le revenu du ménage est un déterminant clé des RFLR. En moyenne, les ménages qui ont un revenu limité ont un fardeau de coût du logement plus élevé et sont plus susceptibles que les autres ménages de dépenser plus que la limite d'abordabilité du logement. En fait, plus de 80 % des membres des ménages qui dépassaient la limite d'abordabilité faisaient partie des 40 % inférieurs de la répartition du revenu (tableau 1). En revanche, les personnes qui avaient un revenu se classant parmi les 40 % supérieurs ne représentaient qu'environ 7 % des personnes qui dépassaient la limite d'abordabilité, et elles dépensaient probablement davantage par choix que par nécessité.

Près de 58 % des personnes qui se trouvent dans le groupe de revenu inférieur font partie de ménages qui dépensent plus que la limite d'abordabilité. À près de 50 %, leur RFLR médian a tendance à être une conséquence non seulement de leur faible revenu, mais aussi de leurs frais de logement relativement élevés³. Pour les propriétaires, ce phénomène peut être attribuable à

Tableau 1 Estimations transversales des personnes vivant dans des ménages dépensant au-dessus et au-dessous de la limite d'abordabilité par quintile de revenu, 2004

| | Proportion pour chacun des quintiles de revenu | Proportion cumulative des dépenses de 30 % ou plus | Coûts d'habitation | Revenu des ménages | RFLR |
|-----------------------------------|--|--|--------------------|--------------------|------|
| | % | % | \$ | \$ | % |
| Tranche intérieure de 20 % | | | | | |
| 30 % ou plus | 57,9 | 57,4 | 9 000 | 17 417 | 51,0 |
| Moins de 30 % | 42,1 | ... | 4 416 | 24 742 | 20,1 |
| Deuxième quintile | | | | | |
| 30 % ou plus | 23,5 | 80,6 | 15 983 | 39 887 | 39,3 |
| Moins de 30 % | 76,5 | ... | 6 720 | 41 625 | 16,5 |
| Quintile intermédiaire | | | | | |
| 30 % ou plus | 12,7 | 93,2 | 23 233 | 62 323 | 36,0 |
| Moins de 30 % | 87,3 | ... | 9 426 | 62 949 | 15,0 |
| Quatrième quintile | | | | | |
| 30 % ou plus | 5,2 | 98,3 | 31 258 | 87 196 | 34,6 |
| Moins de 30 % | 94,8 | ... | 12 104 | 88 671 | 13,7 |
| Tranche supérieure de 20 % | | | | | |
| 30 % ou plus | 1,7 | 100 | 44 570 | 124 383 | 35,2 |
| Moins de 30 % | 98,3 | ... | 13 823 | 135 885 | 9,6 |

Note : Le revenu des ménages n'est pas ajusté en fonction de la composition et la taille des familles

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

des versements hypothécaires élevés. Ainsi, une fois les hypothèques payées, les RFLR baissent de façon marquée. À moins qu'ils n'habitent dans des logements subventionnés, les locataires peuvent être incapable de trouver un logement en dessous d'un loyer donné. De plus, les familles dans cette situation peuvent vivre dans des villes où le logement est plus coûteux, elles peuvent avoir besoin d'un logement plus grand pour héberger une plus grande famille ou elles peuvent ne pas avoir les ressources (sociales ou financières) pour rechercher un logement moins coûteux.

Bien que la cause la plus évidente du faible revenu des ménages soit le faible salaire, d'autres causes sont possibles : un seul soutien, éclatement de la famille, perte d'emploi

et perte de l'entreprise ou des investissements (surtout dans le cas des travailleurs autonomes). Certains ménages à faible revenu peuvent avoir d'autres sources de revenus : gains en capital, épargne, emprunt, cadeaux ou même secours aux plus défavorisés.

En outre, certains de ces RFLR élevés sont temporaires. Se trouver un emploi, se marier ou déménager sont des exemples de situations qui pourraient faire diminuer le RFLR. Les données longitudinales permettent de repérer les ménages qui vivent de telles transitions et de suivre les déplacements au-dessus et au-dessous du seuil. Plutôt que d'examiner les ménages qui se trouvent au-dessus ou au-dessous de la limite d'abordabilité à un moment donné, on peut voir s'ils se trou-

vent au-dessus ou au-dessous du seuil d'abordabilité pendant un, deux ou trois ans (tableau 2).

Comme pour les estimations transversales, les données longitudinales montrent qu'à mesure que le revenu du ménage augmente, un pourcentage plus faible de personnes fait partie des ménages qui ont déjà dépensé plus que la limite d'abordabilité. Toutefois, ces estimations sont plus élevées que les estimations annuelles. Comme on pourrait s'y attendre, pour une période plus longue, davantage de personnes font partie des ménages ayant dépensé plus que la limite d'abordabilité.

En outre, plus le revenu est élevé, plus la différence entre les estimations transversales et longitudinales est importante. À mesure que le revenu du ménage augmente, il y a un roulement ou un changement beaucoup plus important chez les personnes qui font partie des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement. Les personnes ayant des revenus plus élevés ont tendance à ne pas dépenser davantage que la valeur de référence d'une façon répétitive ou persistante. En fait, de nouvelles personnes se joignent au groupe alors que d'autres le quittent d'une année à l'autre, ce qui donne des estimations longitudinales plus élevées.

Une autre façon de voir la situation est d'examiner la proportion de personnes qui dépassaient la limite d'abordabilité de façon persistante (les trois années) comparativement à celles qui l'ont déjà dépassée (au moins une année). Pour le quintile inférieur, près de la moitié de ceux qui ont déjà dépassé la limite l'ont dépassée pendant les trois années. Par contre, seulement 7 % des personnes du quintile supérieur l'ont

Tableau 2 Estimations longitudinales des personnes vivant dans des ménages dépensant au-dessus et au-dessous de la limite d'abordabilité par quintile de revenu, 2002 à 2004

| | Proportion pour chacun des quintiles de revenu | Coût d'habitation | Revenu des ménages | RFLR |
|-----------------------------------|--|-------------------|--------------------|------|
| | % | \$ | \$ | % |
| Tranche intérieure de 20 % | | | | |
| Moins de 30 % les trois années | 37,3 | 4 216 | 27 341 | 17,9 |
| 30 % ou plus 1 ou 2 ans | 32,4 | 7 195 | 24 113 | 32,2 |
| 30 % ou plus les trois années | 30,2 | 9 920 | 19 109 | 52,7 |
| Deuxième quintile | | | | |
| Moins de 30 % les trois années | 62,8 | 6 413 | 44 756 | 14,9 |
| 30 % ou plus 1 à 2 ans | 29,5 | 12 205 | 43 652 | 30,2 |
| 30 % ou plus les trois années | 7,8 | 18 491 | 42 166 | 43,2 |
| Quintile intermédiaire | | | | |
| Moins de 30 % les trois années | 77,5 | 9 118 | 64 239 | 14,5 |
| 30 % ou plus 1 à 2 ans | 18,9 | 16 375 | 62 604 | 28,0 |
| 30 % ou plus les trois années | 3,7 | 24 907 | 63 138 | 39,1 |
| Quatrième quintile | | | | |
| Moins de 30 % les trois années | 86,2 | 11 663 | 88 763 | 13,6 |
| 30 % ou plus 1 à 2 ans | 12,7 | 21 184 | 84 724 | 26,7 |
| 30 % ou plus les trois années | 1,1 | 33 136 | 86 870 | 35,6 |
| Tranche supérieure de 20 % | | | | |
| Moins de 30 % les trois années | 95,8 | 13 861 | 131 817 | 10,3 |
| 30 % ou plus 1 à 2 ans | 3,9 | 29 552 | 126 971 | 26,2 |
| 30 % ou plus les trois années | 0,3 | 39 885 | 113 379 | 35,2 |

Note : Le revenu des ménages n'est pas ajusté en fonction de la composition et la taille des familles.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

dépassée pendant les trois années. Par conséquent, plus le revenu est élevé, plus forte est la proportion de personnes qui franchissent le seuil d'abordabilité dans un sens ou dans l'autre, ce qui indique que les causes du dépassement de la limite peuvent souvent être temporaires. Cependant, pour les quintiles de revenu inférieurs, surtout pour le plus bas, il y a une proportion beaucoup plus élevée de personnes dont les RFLR dépassent continuellement la limite, ce qui indique qu'elles sont moins en mesure d'ajuster leurs revenus ou leurs coûts d'habitation.

Qui dépasse le seuil d'abordabilité le plus souvent?

Comme on pouvait s'y attendre, une proportion plus forte de locataires dépensent plus que la limite d'abordabilité (tableau 3). En 2004, environ un tiers des locataires (qu'ils paient leur loyer selon le marché ou qu'ils aient un loyer subventionné) faisaient partie de ménages qui dépensent plus que la limite d'abordabilité, comparativement à moins du quart pour les propriétaires qui ont une hypothèque et à 1 sur 25 pour les propriétaires qui n'ont pas d'hypothèque. Selon les données longitudinales, bien plus

de 40 % des locataires ont déjà dépassé la limite d'abordabilité pendant la période de 2002 à 2004 à l'étude, une proportion beaucoup plus élevée que pour les propriétaires. En outre, les personnes qui font partie de ménages qui ont changé de mode d'occupation pendant cette période étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir déjà dépassé la limite, mais elles étaient moins susceptibles de la dépasser de façon persistante. Bien que ce phénomène suggère que le changement du mode d'occupation pourrait être associé à des difficultés d'abordabilité temporaires, la durée des panels est trop courte pour permettre de bien comprendre toute la dynamique.

Les personnes seules et les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin sont les plus susceptibles de dépenser davantage que la valeur repère d'abordabilité, soit 42 % et 44 % d'entre elles respectivement en 2004, plus du double de la proportion de l'ensemble de la population (20 %). Les personnes seules doivent assumer à elles seules la totalité des frais de logement et compter sur un seul revenu; les personnes seules qui ont des enfants à charge ont un fardeau de plus : payer un logement plus grand.

Les ménages dont la catégorie de famille a changé pendant la période de 2002 à 2004 sont parmi les plus susceptibles d'avoir déjà dépensé plus que la limite (39 %), comparativement à la moyenne nationale (28 %). Comme dans le cas des personnes qui ont changé de mode d'occupation, leur taux sur trois ans (7 %) était beaucoup plus faible, à l'instar de la moyenne nationale.

D'autres caractéristiques, comme le nombre d'années depuis l'immigration, l'appartenance à une minorité

Tableau 3 Taux transversaux et longitudinaux de dépassement de la limite d'abordabilité

| | Transversal | | | Longitudinal | |
|--|-------------|-------------|-------------|--------------|----------------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | Déjà | De façon persistante |
| | % | | | | |
| Les deux sexes | 19,4 | 19,6 | 20,0 | 28,1 | 8,6 |
| Hommes | 18,5 | 18,6 | 19,2 | 26,5 | 7,6 |
| Femmes | 20,3 | 20,6 | 20,8 | 29,7 | 9,6 |
| 0 à 19 ans | 21,5 | 21,5 | 21,9 | 30,7 | 9,8 |
| 20 à 29 ans | 21,3 | 21,6 | 21,7 | 33,1 | 6,5 |
| 30 à 49 ans | 19,3 | 19,9 | 20,3 | 28,1 | 8,7 |
| 50 à 64 ans | 16,9 | 16,9 | 17,7 | 23,5 | 7,9 |
| 65 ans et plus | 16,8 | 17,0 | 16,9 | 24,4 | 9,3 |
| Propriétaires, avec hypothèque | 21,5 | 22,0 | 23,1 | 30,5 | 10,2 |
| Propriétaires, sans hypothèque | 3,5 | 3,6 | 4,0 | 5,9 | 1,1 |
| Propriétaires, changement de statut | ... | ... | ... | 24,9 | 0,8 |
| Locataires, au prix du marché | 32,0 | 38,4 | 34,3 | 43,1 | 19,2 |
| Locataires, subventionné | 33,9 | 32,7 | 33,1 | 45,1 | 15,1 |
| Locataires, changement de statut | ... | ... | ... | 56,4 | 24,3 |
| Changement de mode d'occupation | ... | ... | ... | 42,8 | 6,5 |
| Ottawa-Gatineau | 16,1 | 20,6 | 19,4 | 23,8 | 7,3 |
| Toronto | 23,9 | 25,2 | 28,9 | 36,0 | 11,9 |
| Vancouver | 30,7 | 30,3 | 33,1 | 44,0 | 16,4 |
| Montréal | 20,8 | 17,2 | 17,4 | 25,3 | 9,0 |
| Calgary | 15,3 | 21,3 | 18,6 | 26,8 | 8,1 |
| Edmonton | 16,7 | 16,4 | 13,7 | 24,9 | 5,5 |
| Victoria | 22,2 | 23,5 | 21,7 | 30,5 | 8,8 |
| Autre RMR | 18,0 | 17,9 | 17,3 | 24,8 | 7,5 |
| Rurale | 13,4 | 14,1 | 14,8 | 20,5 | 5,7 |
| Déménagé entre ces lieux | ... | ... | ... | 41,4 | 6,6 |
| Marié, sans enfants | 11,7 | 11,8 | 11,6 | 16,0 | 4,2 |
| Marié, avec enfants | 15,8 | 16,5 | 17,5 | 24,3 | 7,3 |
| Personne seule | 40,9 | 41,3 | 41,6 | 46,9 | 22,9 |
| Mère seule | 48,6 | 45,2 | 44,2 | 57,4 | 27,6 |
| Hommes seul | 27,8 | 24,8 | 27,4 | 25,7 | 12,8 |
| Autre catégorie de famille | 17,7 | 18,2 | 18,5 | 23,6 | 5,3 |
| Changement de catégorie de famille | ... | ... | ... | 38,6 | 7,1 |
| Handicapée | 23,1 | 22,6 | 23,4 | 30,1 | 10,5 |
| Non handicapée | 17,5 | 17,8 | 18,1 | 25,8 | 6,8 |
| Autochtone | 23,6 | 25,2 | 23,4 | 36,7 | 10,4 |
| Non-autochtone | 18,6 | 18,7 | 19,1 | 27,0 | 8,0 |
| Minorité visible | 28,6 | 29,8 | 31,3 | 43,7 | 13,2 |
| Pas une minorité visible | 17,4 | 17,4 | 17,6 | 25,1 | 7,4 |
| 0 à 9 ans depuis l'immigration (2002) | 36,5 | 36,9 | 37,6 | 54,0 | 17,3 |
| 10 à 19 ans | 27,7 | 31,4 | 33,1 | 39,5 | 14,1 |
| 20 à 29 ans | 24,2 | 23,0 | 25,1 | 35,7 | 10,3 |
| 30 à 39 ans | 19,0 | 16,4 | 19,2 | 24,6 | 7,8 |
| 40 ans et plus | 14,4 | 16,7 | 14,5 | 22,3 | 6,8 |
| Non-immigrant | 18,4 | 18,5 | 18,8 | 26,7 | 8,1 |
| Études secondaires ou moins | 20,6 | 20,9 | 20,8 | 29,4 | 9,5 |
| Diplôme du secondaire | 18,7 | 18,8 | 19,8 | 27,6 | 8,1 |
| Études postsecondaires sans certificat | 21,1 | 21,1 | 20,8 | 30,1 | 9,1 |
| Études postsecondaires avec certificat | 16,8 | 16,9 | 17,9 | 25,3 | 7,3 |
| Baccalauréat | 14,0 | 15,3 | 14,4 | 21,1 | 5,5 |
| Diplôme d'étude supérieure | 15,4 | 12,3 | 13,7 | 19,3 | 5,2 |

Note : Les caractéristiques sont constantes pour les trois années pour les estimations longitudinales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002 à 2004.

visible et certains emplacements géographiques, semblent également être liées à des taux plus élevés de personnes ayant déjà ou de façon persistante dépassé la limite d'abordabilité. Plus particulièrement, les nouveaux immigrants présentaient des pourcentages visiblement plus élevés de dépassement de la limite, tant du point de vue transversal que longitudinal. Leurs pourcentages diminuaient proportionnellement à la durée de leur séjour au Canada.

Du point de vue de la géographie, les Vancouverois étaient proportionnellement plus nombreux à faire partie des ménages qui dépassent la limite, 33 % d'entre eux ayant dépassé la limite en 2004 et 44 % ayant déjà dépassé la limite d'abordabilité au cours de la période de trois ans à l'étude. Comme pour les ménages qui ont changé de mode d'occupation ou de catégorie de famille pendant la période à l'étude, la limite d'abordabilité a été dépassée au moins une fois pendant la période de trois ans par un pourcentage relativement élevé (41 %) des ménages qui ont changé de lieu de résidence. Cependant, les RFLR élevés semblaient encore une fois temporaires, seulement 6,6 % des ménages ayant dépassé la limite d'abordabilité de façon persistante, une proportion bien inférieure à la moyenne de 8,6 %.

Qui est plus susceptible de consacrer 30 % ou plus de son revenu aux frais de logement?

Les facteurs contribuant aux problèmes d'abordabilité peuvent être explorés au moyen de deux modèles de régression. Le premier modèle fait une comparaison des caractéristiques des personnes ayant déjà consacré 30 % ou plus du revenu de leur ménage aux frais de

Tableau 4 Probabilité de dépassement de la limite d'abordabilité

| | Déjà | De façon persistantes | Proportion de la population |
|---|-------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Probabilité | | % |
| Moyenne nationale | 21,3 | 3,9 | 100,0 |
| 16 à 19 ans | 19,7 | 3,1 | 6,3 |
| 20 à 29 ans | 21,7 | 2,8* | 15,0 |
| 30 à 49 ans (ref) | 20,9 | 3,9 | 41,6 |
| 50 à 64 ans | 21,5 | 4,6 | 22,5 |
| 65 ans et plus | 22,6 | 4,7 | 14,6 |
| Propriétaires, avec hypothèque | 34,2 | 10,3 | 35,7 |
| Propriétaires, sans hypothèque | 5,2* | 0,8* | 27,4 |
| Propriétaires, changement du statut de l'hypothèque | 25,7* | 0,8* | 8,6 |
| Locataires, au prix du marché (ref) | 33,3 | 11,9 | 13,4 |
| Locataires, subventionné | 29,7 | 5,5* | 2,1 |
| Locataires, changement de statut de la subvention | 38,9 | 12,1 | 3,1 |
| Changement de mode d'occupation | 35,4 | 4,8* | 9,7 |
| Ottawa-Gatineau (ref) | 18,9 | 3,2 | 3,5 |
| Toronto | 26,4* | 5,4* | 15,1 |
| Vancouver | 31,6* | 7,0* | 6,4 |
| Montréal | 16,9 | 3,4 | 10,9 |
| Calgary | 19,9 | 3,4 | 2,8 |
| Edmonton | 20,7 | 2,8 | 3,0 |
| Victoria | 28,0* | 4,3 | 0,9 |
| Autre RMR | 19,9 | 3,7 | 42,8 |
| Rurale | 18,6 | 3,4 | 10,4 |
| Déménagé entre ces lieux | 28,0* | 3,2 | 4,2 |
| Comptant un couple (ref) | 15,8 | 3,0 | 66,1 |
| Hommes vivant seul | 39,6* | 11,0* | 4,2 |
| Femme vivant seule | 48,2* | 16,3* | 6,5 |
| Mère seule | 44,9* | 13,8* | 2,3 |
| Autre catégorie de famille ¹ | 23,6* | 3,5 | 7,6 |
| Changement de catégorie de famille | 34,9* | 4,3* | 13,3 |
| Handicapée | 24,1* | 4,9* | 36,5 |
| Non handicapée (ref) | 19,8 | 3,4 | 63,5 |
| Autochtone | 27,6* | 4,8 | 3,0 |
| Non-autochtone (ref) | 21,1 | 3,9 | 97,0 |
| Minorité visible | 27,1* | 4,8 | 11,7 |
| Pas une minorité visible (ref) | 20,6 | 3,8 | 88,4 |
| 0 à 9 ans depuis l'immigration (2002) | 39,2* | 8,3* | 4,2 |
| 10 à 19 ans | 26,6* | 6,2* | 4,1 |
| 20 à 29 ans | 26,8* | 4,6 | 3,0 |
| 30 à 39 ans | 23,9 | 4,8 | 3,2 |
| 40 ans et plus | 23,0 | 3,4 | 3,6 |
| Non-immigrant (ref) | 20,0 | 3,7 | 81,8 |
| Études secondaires ou moins | 25,0* | 4,8* | 21,5 |
| Diplôme du secondaire | 23,2* | 4,1 | 14,6 |
| Études postsecondaires sans certificat | 22,3* | 4,8* | 12,0 |
| Études postsecondaires avec certificat (ref) | 19,5 | 3,4 | 26,9 |
| Baccalauréat | 14,7* | 2,5* | 9,7 |
| Diplôme d'étude supérieure | 12,6* | 2,1* | 4,9 |
| Niveau d'étude inconnu | 27,7* | 5,5* | 10,4 |

* Probabilité nettement différente de celle de la catégorie de référence (ref) au niveau de 5 %.

1. Inclut les parents de sexe masculin.

Note : Les caractéristiques sont constantes pour les trois années à moins d'indication contraire.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002 à 2004.

logement avec celles des personnes qui ne l'ont jamais fait. Le deuxième modèle compare les ménages qui ont dépensé davantage que la valeur de référence *de façon persistante* avec ceux qui ont passé au moins un an au-dessous de la limite d'abordabilité.

Une chance sur cinq de faire partie d'un ménage ayant dépensé 30 % ou plus pour le logement

Le premier modèle permet de prévoir que le Canadien moyen⁴ a environ une chance sur cinq (21 %) d'avoir déjà fait partie d'un ménage qui dépensait 30 % ou plus du revenu pour le logement pendant la période de 2002 à 2004 (tableau 4). Toutefois, la probabilité (en fonction du deuxième modèle) de persister à dépasser la limite d'abordabilité était bien inférieure (4 %).

Les personnes et les familles qui vivent des changements influant sur leurs revenus ou leurs frais de logement voient des changements correspondants toucher leurs RFLR, et par le fait même, leur probabilité d'avoir déjà ou toujours dépensé 30 % ou plus de leurs revenus pour le logement. Les personnes qui ont déménagé, celles qui ont changé de mode d'occupation et celles dont la situation familiale a changé (en raison d'un divorce, d'un mariage ou d'un autre changement familial) sont des exemples particuliers des personnes dont les circonstances ont changé.

L'âge n'est pas un facteur important pour déterminer la probabilité d'avoir déjà dépensé 30 % ou plus du revenu pour les frais de logement. Aucun des groupes d'âge du premier modèle ne présentait une probabilité vraiment différente de celle de la catégorie de référence (de

30 à 49 ans) pour ce qui est d'avoir un RFLR de 30 % ou plus. Pour le deuxième modèle, seul le groupe d'âge de 20 à 29 ans présentait une probabilité nettement plus faible que celui des 30 à 49 ans d'avoir dépassé de façon persistante la limite d'abordabilité. Cependant, même si cette différence était significative, le pourcentage n'était pas beaucoup plus bas. Il y a peut-être différentes raisons qui expliquent pourquoi les membres du groupe d'âge de 20 à 29 ans présentaient une probabilité nettement différente de celle de la catégorie de référence. Il s'agit d'un groupe en transition. Certains des membres du groupe vivent toujours à la maison avec leurs parents et leurs coûts d'habitation et de revenu reflètent la situation de leur famille plutôt que la leur. Ceux qui ont quitté le foyer font peut-être des économies en vue d'acheter une maison et choisissent donc d'occuper un logement peu coûteux. Ceux qui n'ont toujours pas fondé de famille n'ont pas besoin d'un logement plus grand et plus coûteux, contrairement aux familles. Il convient de souligner que, bien qu'un grand nombre de personnes de ce groupe d'âge partage leur logement avec des colocataires, ces ménages sont exclus de l'étude.

Les locataires bénéficiaires de logements subventionnés sont moins susceptibles de consacrer 30 % ou plus de leurs revenus au logement de façon persistante que les locataires au prix du marché

Ce sont les locataires qui ont les RFLR médians les plus élevés (tableau 5). Ce sont également eux qui sont les plus susceptibles de dépenser plus que la limite d'abordabilité et, à l'exception des locataires de logements subventionnés, qui sont les plus portés à dépenser plus que cette limite de façon persistante. Les résultats du premier modèle montrent que, pour les locataires au prix du marché, la probabilité d'avoir déjà dépensé 30 % du revenu du ménage ou plus pour le logement est d'une chance sur trois. La probabilité diminue à une chance sur huit pour ce qui est d'avoir dépensé plus que cette limite de façon persistante et elle est encore plus basse pour les locataires de logements subventionnés, à raison d'une chance sur dix-huit. Cette situation existe malgré le fait que le revenu médian des locataires de logements subventionnés n'est que de la moitié de celui des locataires de logements au prix du marché. Les résultats du deuxième modèle donnent donc des preuves supplémentaires que la subvention des loyers a un effet.

Tableau 5 Rapport des frais de logement au revenu médian, coût d'habitation et revenu, 2002 à 2004

| | RFLR | Coût d'habitation | Revenu des ménages ¹ |
|---|------|-------------------|---------------------------------|
| Mode d'occupation | % | \$ | \$ |
| Propriétaires, hypothèque les trois années | 19,6 | 15 282 | 79 306 |
| Propriétaires, sans hypothèque les trois années | 7,8 | 4 817 | 62 413 |
| Propriétaires, changement du statut de l'hypothèque | 13,1 | 9 456 | 76 080 |
| Locataires, au prix du marché durant les trois années (ref) | 22,5 | 8 301 | 39 572 |
| Locataires, subventionnés durant les trois années | 26,4 | 5 004 | 19 547 |
| Locataires, changement de statut de la subvention | 27,0 | 7 146 | 27 445 |
| Changement de mode d'occupation | 20,1 | 9 975 | 54 984 |
| Géographie | | | |
| Ottawa-Gatineau | 15,7 | 11 025 | 79 436 |
| Toronto | 19,0 | 12 976 | 76 758 |
| Vancouver | 21,0 | 12 047 | 65 089 |
| Montréal | 15,9 | 8 120 | 57 405 |
| Calgary | 17,5 | 11 742 | 74 805 |
| Edmonton | 16,1 | 10 189 | 72 551 |
| Victoria | 16,3 | 8 260 | 69 814 |
| Autre RMR | 15,8 | 8 369 | 60 863 |
| Rurale | 13,5 | 5 842 | 51 286 |
| Déménagé entre ces lieux | 19,7 | 9 680 | 56 468 |
| Catégorie de famille | | | |
| Mère seule | 26,8 | 8 180 | 30 504 |
| Femmes vivant seules | 25,6 | 5 817 | 22 870 |
| Hommes vivant seuls | 22,3 | 6 187 | 30 813 |
| Changement de catégorie de famille | 19,8 | 9 041 | 55 176 |
| Comptant un couple | 14,9 | 10 300 | 74 311 |
| Autre catégorie de famille ² | 14,7 | 7 312 | 55 594 |

1. Pas corrigé pour la taille des familles.

2. Inclut les parents de sexe masculin.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Même s'il semble contraire à l'intuition de dire que les locataires de logements subventionnés ont les RFLR médians les plus élevés, ceux-ci seraient beaucoup plus élevés s'il n'y avait pas de loyers subventionnés. Si les locataires de logements subventionnés avaient payé un loyer médian au prix du marché de 8 300 \$ plutôt qu'au prix de leur loyer subventionné, leur RFLR médian aurait été de 42 % au lieu de 26 %. Les frais de logement médians des locataires de logements subventionnés pour les trois années sont de 40 % en

deçà de ceux des locataires de logements au prix du marché. Ainsi, leurs frais de logement sont beaucoup plus abordables relativement à leur très faible revenu médian.

Les propriétaires sans hypothèque avaient les plus faibles RFLR et une probabilité de seulement 5 % d'avoir déjà consacré 30 % ou plus de leurs revenus au logement, ce qui représente une proportion bien inférieure à celle de 26 % du groupe d'occupants du niveau immédiatement inférieur : les propriétaires dont la situation a changé en ce qui concerne l'hypothèque.

Même si les 36 % de Canadiens qui sont propriétaires avec hypothèque ont environ la même probabilité que les locataires de logements au prix courant d'avoir déjà dépassé la limite d'abordabilité, ils le font dans des situations complètement différentes. Les propriétaires avec hypothèque avaient les revenus médians les plus élevés à 79 300 \$ et ils avaient également les frais de logement médians les plus élevés, à 15 300 \$. Grâce à leurs revenus plus élevés, les propriétaires qui ont une hypothèque sont davantage en mesure de pouvoir consacrer un plus grand pourcentage de leur revenu au logement. Ces paiements élevés de logement comprennent le capital de leur prêt hypothécaire, dont la valeur augmente⁵. En comparaison, les locataires de logements au prix du marché avaient des revenus médians ne représentant que la moitié de ceux des propriétaires qui ont une hypothèque, mais des frais de logement médians qui représentaient plus de la moitié.

Même si les quelque 10 % des ménages qui avaient changé de mode d'occupation pendant la période de trois ans à l'étude avaient une probabilité relativement élevée d'avoir déjà consacré 30 % ou plus de leur revenu au logement, ils avaient une probabilité plus faible de le faire de façon persistante. Il se peut que le changement de mode d'occupation soit lié à des RFLR élevés à court terme, mais qu'à long terme (dans cette étude, pour une période de trois années), leur situation s'améliore. Le changement de mode d'occupation peut également être lié à des circonstances variées, comme un déménagement qui fait croître de façon temporaire les frais de logement plus rapidement que le revenu, ou un déménagement en réponse à l'éclatement de la famille et à une chute du revenu.

Situation distincte pour les résidents de Toronto et de Vancouver

Si l'emplacement est roi en immobilier, il l'est tout autant pour déterminer les frais de logement. Les coûts d'habitation sont les plus élevés dans les grandes

régions métropolitaines du Canada. Ces coûts plus élevés sont-ils reflétés dans les probabilités accrues de dépasser la limite d'abordabilité du logement? Le modèle suggère que les personnes qui vivent à Vancouver et à Toronto, deux des villes les plus grandes et les plus coûteuses au Canada, ont une probabilité beaucoup plus élevée d'avoir déjà ou de façon persistante dépassé la limite d'abordabilité comparativement aux personnes qui demeurent à Ottawa-Gatineau, la catégorie de référence.

Les Torontois assument les coûts de logement médians les plus élevés de toutes les régions métropolitaines, mais ils ont également le revenu médian le plus élevé, ce qui atténue leurs RFLR. Ainsi, le RFLR des Torontois se classe deuxième en importance. À 21 %, les Vancouverois affichent le RFLR médian le plus élevé.

Les Canadiens qui vivent à Montréal, à Calgary, à Edmonton, dans d'autres RMR et dans les régions rurales ont environ la même probabilité de dépenser plus que la limite d'abordabilité du logement que les résidents d'Ottawa-Gatineau. Les résidents de Victoria, qui représentent la plus petite part de population de tous les centres à l'étude, avaient une probabilité relativement élevée (28 %) d'avoir déjà consacré 30 % ou plus de leur revenu du ménage au logement. Cependant, en ce qui a trait au dépassement de la limite d'abordabilité de façon persistante, ils ne diffèrent pas vraiment d'Ottawa-Gatineau.

Enfin, comme mentionné précédemment, les personnes qui font partie de ménages dont la situation a changé tendent à avoir des RFLR plus élevés. Les Canadiens qui ont changé de région métropolitaine avaient une probabilité plus élevée (28 %) d'avoir déjà dépassé la limite d'abordabilité que ceux qui sont demeurés pendant les trois années à Ottawa-Gatineau. Toutefois, en ce qui concerne la tendance à dépasser la limite d'abordabilité, les personnes ayant déménagé n'étaient pas très différentes; on peut présumer que la recherche d'un emploi et d'un logement abordable dans une nouvelle ville prend du temps.

Les transitions familiales, un facteur important de l'abordabilité du logement

Les situations familiales ne sont pas statiques. Différents événements peuvent modifier la composition de la famille, par exemple un mariage, un divorce, une séparation, un décès et le départ ou le retour d'enfants devenus adultes. De 2002 à 2004, 13 % de la population est passée d'une catégorie de famille à une autre.

Afin que l'étude puisse comparer les familles qui ont changé à celles qui n'ont pas changé, une catégorie distincte a été créée⁶.

Les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin avaient les RFLR les plus élevés (27 %), suivies des femmes et des hommes vivant seuls. Ces trois groupes avaient des revenus médians représentant moins de la moitié de celui des familles ayant un couple à leur tête. Les personnes vivant seules avaient des coûts d'habitation médians représentant moins des deux tiers de ceux des couples, mais les mères seules payaient près de 80 % de ce que les couples payaient pour le logement, ce qui explique pourquoi leurs RFLR étaient les plus élevés.

Les couples, catégorie de famille la plus fréquente, représentent 66 % de toutes les personnes au Canada. Pour les couples, la probabilité de faire partie d'un ménage ayant déjà dépensé plus que la limite d'abordabilité est de 16 %, et la probabilité de faire partie de ménages qui dépensent de façon persistante plus que cette limite est de seulement 3 %, ces deux pourcentages étant bien en deçà de la moyenne nationale. Les couples ont le revenu médian le plus élevé de toutes les catégories de famille, ce qui compense pour leurs coûts d'habitation élevés, leur donnant presque le RFLR médian le plus faible.

En revanche, les personnes qui vivent dans toutes les autres catégories de familles sont nettement plus susceptibles d'avoir déjà consacré 30 % ou plus de leur revenu au logement, surtout les mères seules et les femmes vivant seules. Les familles de ces deux catégories avaient également la probabilité la plus élevée de dépenser de façon persistante plus que la limite. Ces familles plus petites ne peuvent tirer profit de la possibilité d'avoir plus d'un revenu (que ce soit par des transferts gouvernementaux ou par un salaire). Peut-être plus important encore est le fait que les revenus moyens des femmes au travail sont toujours beaucoup plus bas que ceux des hommes, même lorsqu'elles travaillent à temps plein. En 2003, les femmes travaillant à temps plein toute l'année gagnaient 36 500 \$, soit environ 71 % de ce que gagnaient leurs homologues masculins.

Les personnes dont la catégorie de famille a changé méritent une mention spéciale. Comme celles qui ont déménagé ou changé de mode d'occupation, leur probabilité de dépasser la limite un jour était élevée (beau-

Tableau 6 Rapport des frais de logement au revenu médian, coût d'habitation et revenu par caractéristiques sélectionnés, 2002

| | RFLR | Coût d'habitation | Revenu des ménages ¹ |
|--|------|-------------------|---------------------------------|
| Statut de minorité visible | % | \$ | \$ |
| Oui | 21,1 | 12 111 | 61 949 |
| Non | 15,9 | 8 728 | 62 898 |
| Années depuis l'immigration | | | |
| 0 to 9 ans | 25,6 | 12 756 | 49 300 |
| 10 to 19 ans | 20,8 | 12 800 | 64 522 |
| 20 to 29 ans | 17,7 | 11 537 | 73 813 |
| 30 to 39 ans | 14,4 | 7 975 | 73 143 |
| 40 ans et plus | 14,1 | 6 316 | 49 245 |
| Né au Canada | 16,0 | 8 852 | 63 435 |
| Statut autochtone | | | |
| Oui | 19,0 | 8 286 | 50 365 |
| Non | 16,4 | 9 088 | 63 206 |
| Personne handicapée | | | |
| Oui | 17,1 | 7 425 | 51 274 |
| Non | 16,2 | 10 116 | 69 999 |
| Éducation | | | |
| Études secondaires ou moins | 16,9 | 6 801 | 45 691 |
| Diplôme du secondaire | 16,6 | 8 807 | 59 200 |
| Études postsecondaires sans certificat | 17,2 | 9 706 | 65 597 |
| Études postsecondaires avec certificat | 16,3 | 9 455 | 65 431 |
| Baccalauréat | 14,7 | 11 231 | 85 584 |
| Diplôme d'étude supérieure | 13,5 | 12 115 | 97 039 |
| Inconnu | 18,3 | 10 053 | 61 497 |

1. Pas corrigé pour la taille des familles.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

coup plus que chez les couples, mais pas autant que chez les femmes seules et les mères seules). La probabilité qu'elles aient dépassé de façon persistante la limite était nettement plus élevée que pour les couples, mais pas de beaucoup. Les familles qui ont ajouté ou perdu un membre peuvent être en mesure de faire des ajustements permettant de réduire leurs RFLR après un ou deux ans, alors que les femmes vivant seules ou qui élèvent des enfants seules n'ont pas une telle marge de manœuvre.

Les nouveaux immigrants et les minorités visibles ont des probabilités élevées d'avoir déjà dépensé plus que la limite d'abordabilité du logement

Plus de 70 % des immigrants qui sont arrivés au Canada depuis 1982 font partie d'un groupe de minorités visibles. Par conséquent, les résultats pour les nouveaux immigrants et les minorités visibles sont abordés ensemble⁷.

La proportion élevée de nouveaux immigrants qui font également partie des minorités visibles n'est pas la seule similarité pertinente entre ces deux groupes. Les membres de ces deux groupes ont également tendance à vivre dans les plus grands centres urbains du Canada où les coûts d'habitation sont les plus élevés. Par exemple, en 2001, 86 % des ménages immigrants comparativement à 58 % des ménages non immigrants vivaient dans des régions métropolitaines de recensement, et les deux groupes sont plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens de vivre à Toronto et à Vancouver. En 2001, la proportion de minorités visibles qui vivaient dans ces deux villes était quatre fois plus importante que la part de Canadiens qui ne font pas partie d'une minorité visible. Un peu plus de 40 % de toutes les minorités visibles, comparativement à 11 % des personnes ne faisant pas partie de minorités visibles, vivaient à Toronto. À Vancouver, les chiffres étaient de 18 % et 5 %.

Une autre similarité entre les minorités visibles et les nouveaux immigrants est la taille des familles. En 2002, les familles appartenant à une minorité visible représentaient en moyenne 3,8 personnes, comparativement à 2,9 dans le cas des familles qui ne faisaient pas partie de minorités visibles. De même, la taille moyenne des familles des nouveaux immigrants était de 3,7 pour les familles arrivées au Canada depuis moins de 10 ans et de 3,9 pour les familles arrivées au Canada il y a entre 10 et 19 ans. Pour les Canadiens de souche, la taille moyenne de la famille était inférieure à 3,0. Les familles plus grandes ont besoin de logements plus grands, ce qui fait croître leurs coûts d'habitation. Cependant, les grandes familles peuvent également générer plus de revenus, grâce aux efforts d'autres soutiens économiques ou grâce à des transferts. En fait, même si les revenus du ménage médian sont similaires pour ceux qui font partie des minorités visibles et pour ceux qui n'en font pas partie, ainsi que pour les immigrants (sauf dans le cas des immigrants qui viennent tout juste d'arriver) et pour les Canadiens de souche, les coûts d'habitation sont beaucoup plus élevés pour les minorités visibles et les nouveaux immigrants (tableau 6).

En raison de leur tendance à vivre dans les villes les plus grandes et les plus coûteuses et de leurs grandes familles, il n'est pas surprenant que les nouveaux immigrants et les minorités visibles aient des probabilités nettement supérieures de faire partie de ménages qui ont dépensé 30 % ou plus du revenu pour le logement au moins une fois au cours de la période de trois ans. Pour les immigrants (y compris les minorités visibles et ceux qui n'en font pas partie), cette probabilité plus élevée diminue avec le temps passé au Canada, ceux ayant vécu 40 ans ou plus au Canada ayant des probabilités qui ne diffèrent pas vraiment de celles des Canadiens de souche. Les immigrants qui sont au Canada depuis moins de 10 ans avaient la probabilité la plus élevée d'avoir déjà dépassé la limite d'abordabilité (39 %). Cette probabilité chutait à 23 % pour les personnes qui sont au Canada depuis 40 ans ou plus.

Les résultats sont semblables en ce qui a trait aux immigrants qui dépassaient de façon persistante la limite d'abordabilité. Les nouveaux immigrants étaient nettement plus susceptibles que les Canadiens de souche de dépasser la limite, et cette probabilité diminuait avec le nombre d'années passées au Canada jusqu'à ce qu'il n'y ait pas de nette différence avec les Canadiens de souche. Cependant, pour les minorités visibles, il n'y a pas de nette différence entre eux et ceux qui ne font pas partie des minorités visibles quant à la probabilité de dépasser de façon persistante la limite d'abordabilité.

Les ménages autochtones sont plus susceptibles de dépenser plus que la limite d'abordabilité, mais pas de façon persistante

Contrairement aux minorités visibles en général, les Autochtones qui vivent hors réserve⁸ ne se retrouvent pas en grand nombre à Toronto et à Vancouver. Seulement 11 % des Autochtones canadiens vivaient dans ces deux RMR, comparativement à 22 % pour les non-Autochtones. Cette différence contribue probablement à leurs plus faibles coûts de logement, qui s'établissent à 8 300 \$ plutôt que 9 100 \$. Cependant, leurs coûts d'habitation plus faibles sont liés à des revenus encore plus faibles menant à des RFLR plus élevés que ceux des non-Autochtones.

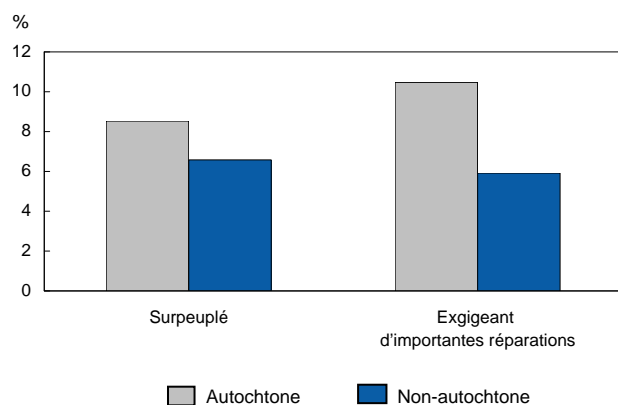
Les Autochtones vivant hors réserve sont nettement plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir déjà dépassé la limite d'abordabilité, mais ils ne risquent pas davantage de le faire de façon persistante. Les Autochtones étaient davantage susceptibles de déménager

pendant la période de trois ans, dans une proportion de 17 % par rapport à 12 % chez les non-Autochtones. Or, comme mentionné précédemment, les ménages qui ont déménagé étaient plus susceptibles de dépasser la limite d'abordabilité.

Comme susmentionné, les Canadiens qui déménagent d'une région métropolitaine à une autre avaient une probabilité nettement plus élevée d'avoir déjà dépassé la limite d'abordabilité mais, en ce qui a trait au dépassement de la limite de façon persistante, leur situation n'était pas vraiment différente. La mobilité supérieure des Canadiens autochtones est peut-être à l'origine de leur tendance semblable à celle des ménages ayant déménagé, puisque la recherche d'un bon emploi et d'un logement abordable dans une nouvelle ville peut prendre du temps.

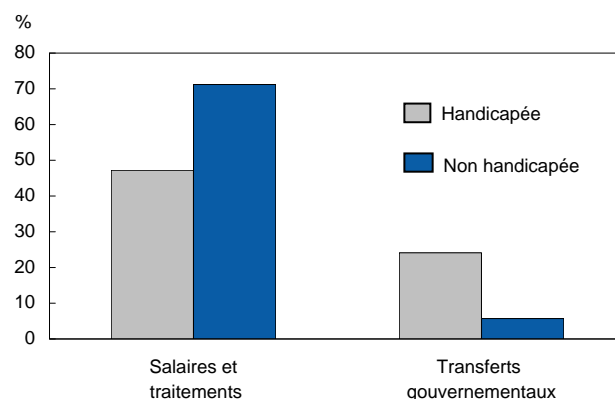
Par ailleurs, les autres caractéristiques des logements autochtones comprennent des taux plus élevés de surpeuplement ou des logements inadéquats (conformément à la Norme nationale d'occupation) et des taux plus élevés de personnes qui vivent dans des unités d'habitation exigeant d'importantes réparations (graphique B⁹). Il se pourrait que les Autochtones vivent dans des logements inadéquats ou d'une logeabilité insuffisante dans le but de diminuer leur loyer.

Graphique B Les autochtones canadiens sont plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés ou exigeant d'importantes réparations



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002 à 2004.

Graphique C Les personnes handicapées sont plus susceptibles de faire partie d'un ménage dont la principale source de revenus provient de transferts gouvernementaux



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002 à 2004.

Les personnes handicapées sont plus susceptibles de dépasser la limite d'abordabilité

Les personnes qui se sont autodéclarées handicapées au moins une fois au cours de la période de trois ans avaient une probabilité nettement supérieure que les personnes qui ne sont pas handicapées d'avoir déjà ou de façon persistante dépassé la limite d'abordabilité. Les personnes handicapées sont aussi plus susceptibles de faire partie d'une famille dont la principale source de revenus provenait des transferts gouvernementaux (y compris la Sécurité de la vieillesse) plutôt que des salaires et traitements (graphique C).

Un niveau de scolarité plus élevé mène à une capacité de revenu plus élevé et à des RFLR plus bas

Comme on pouvait s'y attendre, comparativement aux personnes qui ont reçu une certaine certification postsecondaire autre qu'un baccalauréat, les personnes qui ont moins d'années d'études ont une probabilité nettement supérieure d'avoir déjà ou de façon persistante dépassé la limite d'abordabilité. De même, les personnes qui ont un niveau de scolarité plus élevé (baccalauréat ou diplôme d'études supérieures) ont une probabilité nettement inférieure de le faire (tableau 4).

Conclusion

L'analyse transversale traditionnelle de l'abordabilité du logement qui s'appuie sur les rapports des frais de logement au revenu (RFLR) a été élargie grâce à l'examen de données longitudinales. Bien qu'une proportion stable de 20 % des Canadiens vive dans des ménages qui dépensent plus que la limite d'abordabilité du logement en un an, lorsque l'on examine les données sur une période de trois ans, 28 % des Canadiens ont déclaré vivre dans un ménage ayant déjà dépassé la limite d'abordabilité : 12 % pendant un an, 7 % pendant deux ans et 9 % pendant les trois années. Ainsi, environ un tiers des personnes qui ont dépassé la limite au moins une fois pendant la période à l'étude peuvent être considérées comme ayant dépassé la limite de façon persistante, tandis que les deux tiers restants le font de façon discontinue. Cependant, une période d'étude de trois ans est relativement courte. Certains des groupes qui semblent être en transition peuvent débiter ou mettre fin à une période prolongée de surpassement de la limite.

Pour déterminer les facteurs associés au dépassement de la limite d'abordabilité, deux modèles de régression logistique ont permis d'examiner les corrélations entre le fait d'habiter dans un ménage ayant eu un RFLR de 30 % ou plus de façon persistante (pendant les trois années) ou pendant une période donnée (au moins un an). Les deux modèles ont corroboré les analyses transversales et longitudinales. Les caractéristiques associées à des probabilités plus élevées de vivre dans un ménage qui consacre davantage au logement que la valeur de référence maximale d'abordabilité sont : vivre seul, être une mère seule, être locataire, être immigrant ou habiter à Vancouver ou à Toronto.

En outre, les personnes qui faisaient partie de ménages en situation de transition entre 2002 et 2004 avaient une probabilité plus élevée d'avoir dépassé la limite au moins une fois durant cette période. De telles transitions comprenaient les locataires qui changeaient de statut quant aux logements subventionnés, les propriétaires qui sont devenus locataires et vice versa, les personnes qui ont changé de catégorie de famille (par exemple par un mariage ou un divorce) et les personnes qui ont déménagé d'une ville à une autre. Il est intéressant de noter que les personnes qui ont vécu ce type de transitions n'ont pas dépassé la valeur de référence de façon persistante.

Par ailleurs, les locataires de logements subventionnés pendant les trois années de l'étude avaient des probabilités semblables aux locataires de logements au prix

du marché de dépasser la limite pendant au moins une année, mais ils avaient des probabilités inférieures de le faire de façon persistante, et ce, malgré leur revenu médian représentant environ la moitié de celui des locataires de logements au prix du marché.

Perspective

Notes

1. Les besoins impérieux de logement se réfèrent aux ménages dont le logement est surpeuplé, a besoin de rénovations importantes ou coûte 30 % ou plus du revenu du ménage et qui ne peuvent se permettre de louer un logement adéquat, approprié et abordable dans le marché local de l'habitation pour moins de 30 % du revenu du ménage avant impôt.
2. Les paiements pour les services publics sont imputés dans la base de données de l'EDTR pour les locataires et les propriétaires selon les données du recensement.
3. Les RFLR médians dans le présent rapport comprennent les ménages ayant des RFLR égaux ou supérieurs à 100 %. Dans l'ensemble, environ 3 % des ménages ont de tels RFLR. Cependant comme un groupe de revenu donné (ou une autre sous-population) pourrait avoir un pourcentage supérieur ou inférieur, les effets de cette inclusion pourraient varier. Habituellement, la SCHL exclut ces ménages de ses études sur l'abordabilité puisqu'il est difficile d'interpréter leur situation financière. Les raisons pouvant expliquer des RFLR supérieurs à 100 % comprennent : les périodes de référence différentes pour le logement et pour le revenu; la collecte de données sur des frais de logement qui semblent trop élevés (peut-être parce que, lorsqu'il y a une entreprise à la maison, il est difficile de faire la distinction entre les frais de logement et les dépenses de l'entreprise); les fluctuations d'un revenu provenant d'un travail autonome; les ménages qui ont des revenus autres que les revenus habituels à consacrer au logement.
4. En fixant toutes les variables du modèle à leur valeur moyenne, nous pouvons simuler un Canadien « moyen » dans l'échantillon.
5. Le capital d'un versement hypothécaire permet d'accroître l'équité et, par le fait même, le patrimoine du ménage. Par conséquent, les propriétaires avec hypothèque qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement (c.-à-d. qu'ils ne respectent pas la limite d'abordabilité) contribuent à leur patrimoine, contrairement aux locataires. Cependant, la

répartition des versements hypothécaires en capital et intérêts est souvent inconnue des répondants et n'est pas demandée dans l'EDTR.

6. Les « catégories de famille » utilisées dans le présent rapport sont les suivantes : couples, mères seules, femmes vivant seules, hommes vivant seul, autre catégorie de famille et catégorie de famille ayant changé. Les catégories sont attribuées aux personnes en fonction de tous les membres de la famille, même si les enfants de moins de 16 ans ne font pas partie des modèles. De plus, les ménages ayant plus d'une famille économique ne font pas partie de l'étude. Les couples comprennent les couples avec et sans enfants (de moins de 18 ans). Cette catégorie comprend les relations de mariage, de conjoint de fait et de conjoint de même sexe. Les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin ont au moins un enfant et ont moins de 65 ans. « Autre catégorie de famille » comprend les pères seuls et les couples ou les familles monoparentales qui vivent avec d'autres membres de la famille. Les personnes qui ont changé de catégorie de famille pendant la période de trois ans peuvent s'être mariées, avoir divorcé ou s'être séparées, avoir vécu un décès dans la famille, avoir un enfant qui a eu 18 ans ou avoir des membres de la famille (y compris des enfants de 18 ans ou plus) qui ont quitté le ménage ou qui s'y sont joints.
7. Les immigrants sont les personnes nées à l'étranger et qui ont obtenu, des autorités de l'immigration, le droit de vivre de façon permanente au Canada. L'appartenance à une minorité visible est définie en fonction des trois questions : la langue maternelle, le groupe ethnique ou culturel d'ascendance et le pays de naissance. Les nouveaux immigrants sont définis en fonction de la variable « années depuis l'immigration ». Pour le présent rapport, les personnes qui ont immigré dans les 20 années précédant 2002 sont considérées comme des nouveaux immigrants. Les personnes qui ont immigré dans les neuf années précédant 2002 sont les plus récents immigrants.
8. Les personnes de la catégorie Autochtone ont indiqué au moins un des éléments suivants : ils étaient des Indiens visés par un traité ou des Indiens inscrits comme défini dans la Loi sur les Indiens du Canada; ou leurs ancêtres étaient Cris, Micmacs, Métis ou Inuits. Cette méthode pour définir Autochtone diffère de celle du recensement, qui adopte une approche sur l'identité en posant les questions suivantes : Êtes-vous un Autochtone? Êtes-vous membre d'une bande indienne ou d'une Première nation? Êtes-vous un Indien visé par un traité ou un Indien inscrit tel que défini dans la Loi

sur les Indiens du Canada. Les membres de la catégorie Autochtone répondent oui à au moins une de ces questions. La définition de l'EDTR donne une estimation plus élevée du nombre d'Autochtones hors réserve : 629 000 (de 16 ans et plus) pour l'année de référence 2001 comparativement à 471 000 (de 15 ans et plus) pour le Recensement de 2001. La raison qui explique l'estimation plus élevée de l'EDTR est qu'elle comprend les personnes ayant une ascendance autochtone.

9. Les logements surpeuplés n'ont pas suffisamment de chambres pour la taille et la composition du ménage, selon les exigences de la Norme nationale d'occupation (NNO). Selon les exigences de la NNO, le nombre de chambres sera suffisant s'il y en a une pour chaque couple d'adultes, chaque personne seule de 18 ans et plus qui fait partie du ménage, deux enfants de même sexe de moins de 18 ans et chaque garçon ou fille de plus dans la famille, sauf s'il s'agit d'un frère ou d'une sœur de moins de cinq ans, auquel cas ils seront censés partager une chambre. Toutefois, un ménage d'une personne peut occuper un studio (sans chambre à coucher).

■ Documents consultés

Statistique Canada. 2005. *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe*. Cinquième édition. Division de la statistique sociale et autochtone. N° 89-503-XPF-2005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. 323 pages.

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-503-XIF/0010589-503-XIF.pdf> (consulté le 16 janvier 2008).

La société canadienne d'hypothèque et de logement. (Étude à venir) « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Minorités visibles au Canada. » *Le point en recherche*. Série socio-économique. Ottawa.

La société canadienne d'hypothèque et de logement. 2004. « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 7 révisé—Ménages immigrants » *Le point en recherche*. Décembre. Série socio-économique 04-042. Tableau 2, p.2. Ottawa. 28 pages.

La société canadienne d'hypothèque et de logement. 2004. « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : Numéro 3 révisé : qualité, taille et abordabilité du logement canadien. » *Le point en recherche*. Avril. Série socio-économique 04-007. Annexe-Tableau 4. Ottawa. 10 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. 1991. *Besoins impérieux de logement au Canada*. Ottawa. 21 pages.